

Projet présenté par le Conseil d'Etat

Date de dépôt : 28 avril 2021

Projet de loi

approuvant les états financiers individuels de l'Hospice général pour l'année 2020

Le GRAND CONSEIL de la République et canton de Genève,
vu l'article 60 de la loi sur la gestion administrative et financière de l'Etat, du 4 octobre 2013;
vu l'article 33 de la loi sur l'organisation des institutions de droit public, du 22 septembre 2017;
vu l'article 31, alinéa 2, lettre a, de la loi sur l'Hospice général, du 17 mars 2006;
vu l'article 20 du règlement sur l'établissement des états financiers, du 10 décembre 2014;
vu les états financiers de l'Hospice général pour l'année 2020;
vu la décision du conseil d'administration de l'Hospice général du 1^{er} mars 2021,
décrète ce qui suit :

Article unique Etats financiers

¹ Les états financiers individuels de l'Hospice général comprennent :

- a) un bilan;
- b) un compte d'exploitation;
- c) un tableau des variations du capital;
- d) un tableau des flux de trésorerie;
- e) une annexe contenant un résumé des principes et méthodes comptables, des notes détaillant les différents postes du bilan et du compte d'exploitation, ainsi que les autres informations requises par le référentiel comptable.

² Les états financiers pour l'année 2020 sont approuvés.

Certifié conforme
La chancelière d'Etat : Michèle RIGHETTI

EXPOSÉ DES MOTIFS

Mesdames et
Messieurs les Députés,

Le présent projet de loi vise à approuver sans réserve les états financiers individuels de l'Hospice général pour l'exercice 2020.

Le présent projet de loi est basé sur :

- les états financiers individuels 2020; et
- le rapport de l'organe de révision du 1^{er} mars 2021.

Les états financiers de l'Hospice général pour l'exercice 2020 présentent les données financières suivantes :

- **Le total du bilan s'élève à 1 250 millions de francs**, en augmentation de **80,4 millions de francs** par rapport à l'exercice précédent. Les immeubles de rapport et terrains sont notamment en augmentation de **41,9 millions de francs** en raison des travaux de rénovation du parc de rapport (27,6 millions de francs) et de sa réévaluation annuelle (14,3 millions de francs). Les bâtiments d'exploitation quant à eux augmentent de **6,3 millions de francs** dans le cadre des travaux des derniers centres d'hébergement collectifs (Rigot et Seymaz). En parallèle, les créances débiteurs publics sont en forte hausse (+12 millions de francs).

Les dettes à long terme sont en hausse de 106,9 millions de francs dont notamment un emprunt privé à long terme de 80 millions de francs destiné au refinancement du fonds de roulement.

- **Le résultat net se monte à +10,8 millions de francs** qui se décomposent comme suit :

- **Résultat Prestations : 0 franc**

(Coût net = 378,3 millions de francs, couverts par la subvention de l'Etat)

L'Etat de Genève couvre la totalité des charges de prestations aux ayants droit (loi sur les indemnités et les aides financières, du 15 décembre 2005 (LIAF; rs/GE D 1 11)). En augmentation de 18,9 millions de francs par rapport à 2019, les prestations nettes à charge du canton pour les usagers de l'Hospice général s'élèvent à 378,3 millions de francs. Ces prestations ont été couvertes par une

subvention initiale de 367,5 millions de francs, complétée par 14,7 millions de francs de crédit supplémentaire. Elles sont stables pour le programme C05 « Actions en matière d'asile et de migration » à hauteur de 29,4 millions de francs, et en augmentation pour le programme C01 « Mesures et soutien financier individuel en matière d'action sociale ». L'année 2020 ayant été fortement marquée par la crise sanitaire, le nombre de dossiers suivis est en forte hausse (+1 261 dossiers ou +9,4% en fin d'année 2020) et les prestations brutes versées aux usagers augmentent de 23,6 millions de francs (programme C01).

– **Résultat Fonctionnement : -3,5 millions de francs**

(Total fonctionnement net = 97,2 millions de francs)

Les charges de fonctionnement de l'Hospice général s'élèvent à 144,5 millions de francs, en diminution de 1,4% par rapport à 2019. Cette diminution est le premier résultat de la politique d'optimisation des coûts mise en place.

Les recettes propres de fonctionnement (47,3 millions de francs) sont en forte diminution (diminution de 4,7 millions de francs), essentiellement à cause de la pandémie et des provisions liées aux débiteurs locataires (2,3 millions de francs), dont une grande partie dans l'hôtellerie.

La subvention de fonctionnement ne couvrant pas la totalité des coûts, il subsiste un solde net de fonctionnement **déficitaire de 3,5 millions de francs**, qui sont reportés sur l'exercice 2021.

– **Résultat de l'évaluation du parc immobilier : +14,3 millions de francs**

Selon les normes IPSAS, l'évaluation à la valeur de marché des actifs immobiliers de rendement a lieu chaque année et concerne l'ensemble des objets (immeubles et terrains). Elle induit un résultat dit « de réévaluation », exclusivement comptable et sans contrepartie de trésorerie, qui reflète l'évolution de la valeur du parc sur l'exercice.

En 2020, la réévaluation du parc de rapport se monte à 14,3 millions de francs et est liée aux facteurs suivants :

- revalorisation des nouvelles acquisitions;
- introduction du plan financier Maraîchers 2, 4, 6 (bâtiments en cours de reconstruction);

- évaluation des travaux de valorisation du parc partiellement contrebalancé par un effet conjoncturel en lien avec la prise en charge des impacts de la COVID-19 sur les actifs (-0,5% sur la valeur des immeubles disposant de surfaces commerciales/impact).

Le total des fonds propres est de 798,2 millions de francs, en augmentation de 10,8 millions de francs (imputation du résultat annuel).

Un solde non dépensé de subvention de prestations de 3,9 millions de francs est à restituer à l'Etat et figure au passif du bilan.

Les états financiers révisés ont fait l'objet **d'une validation par le conseil d'administration le 1^{er} mars 2021**. L'organe de révision recommande d'approuver **sans réserve** les comptes annuels.

Au bénéfice de ces explications, nous vous remercions, Mesdames et Messieurs les Députés, de réserver un bon accueil au présent projet de loi.

Annexe :

Rapport financier de l'année 2020 comprenant le rapport de l'organe de révision du 1^{er} mars 2021 (intégré au rapport annuel – pages 44-45)

Hospice général – Finances

Rapport financier au 31 décembre 2020



SOMMAIRE

SYNTHESE ET CHIFFRES CLES

- A. Etats financiers et annexes
- B. Rapport de l'organe de révision

Nota : les données, sauf mention contraire, sont exprimées en kCHF avec arrondis – les calculs tiennent compte des chiffres réels sous-jacents (les écarts qui pourraient apparaître ne sont donc pas liés à des imprécisions de calcul)

SOMMAIRE

SYNTHESE ET CHIFFRES CLES

Synthèse.....	4
Chiffres clés au 31 décembre 2020 Prestations – Fonctionnement – Evaluation immobilier.....	6
A. ETATS FINANCIERS ET ANNEXES	7
<i>Bilan</i>	7
<i>Compte de résultat</i>	8
<i>Tableau de flux de trésorerie</i>	9
<i>Variation des capitaux propres</i>	10
<i>A0 – Informations générales</i>	11
<i>A0-1 – Activités de l’Hospice général et cadre légal</i>	11
<i>A0-2 – Principes régissant l’établissement des comptes annuels</i>	11
<i>A0-3 – Système de contrôle interne (SCI)</i>	12
<i>A1 – Notes du Bilan</i>	13
<i>A1-1 – Débiteurs</i>	13
A1-1-1 Débiteurs Fonctionnement.....	13
A1-1-2 Débiteurs publics liés aux prestations.....	14
A1-1-3 Débiteurs – Usagers à court terme.....	14
A1-1-4 Débiteurs Avances A1 / SPC.....	15
A1-1-5 Créances usagers ASOC à long terme.....	16
<i>A1-2 – Actifs transitoires</i>	17
<i>A1-3 – Autres Immobilisations financières</i>	17
<i>A1-4 – Immobilisations incorporelles</i>	18
<i>A1-5 – Immobilisations corporelles</i>	19
<i>A1-6 – Immeubles et terrains</i>	20
A1-6-1 Immeubles d’exploitation.....	21
A1-6-2 Immeubles de rapport et terrains.....	22
<i>A1-7 – Actifs affectés</i>	23
<i>A1-8 – Dettes à court terme</i>	24
<i>A1-9 – Passifs transitoires</i>	24
<i>A1-10 – Emprunts hypothécaires et obligataires</i>	25
<i>A1-11 – Autres fonds étrangers</i>	28
<i>A1-12 – Provisions</i>	28
<i>A1-13 – Subventions d’investissement</i>	29
<i>A1-14 – Fonds et Dons</i>	29
A1-14-1 Fonds affectés	29
A1-14-2 Dons et Legs affectés	30
<i>A2 – Notes du compte d’exploitation</i>	31
<i>A2-1 – Prestations d’Action sociale (C01)</i>	31
<i>A2-2 – Prestations d’Aide aux migrants (C05)</i>	33
<i>A2-3 – Résultat Net (Fonctionnement + Evaluation immobilière)</i>	35
A2-3-1 Subventions et contributions publiques.....	36
A2-3-2 Produits d’exploitation	36
A2-3-3 Résultat du parc Immobilier.....	37
A2-3-4 Charges de personnel.....	38
A2-3-5 Charges d’exploitation	38
A2-3-6 Amortissements	39
A2-3-7 Résultat financier	39
<i>A3 – Notes complémentaires</i>	40
<i>A3-1 – Gestion des risques financiers</i>	40
<i>A3-2 – Subventions canton de Genève</i>	42
<i>A3-3 – Principaux dirigeants</i>	43
<i>A3-4 – Parties liées</i>	43
B. RAPPORT DE L’ORGANE DE REVISION	44

Synthèse

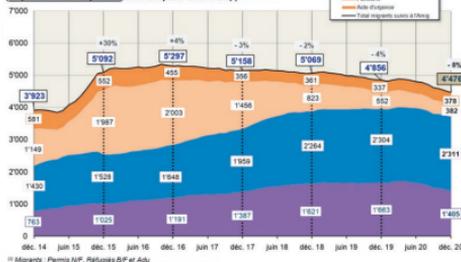
1 - Résultat Prestations :

MCHF 0
(Coût net = MCHF 378.3 couverts à 100% par la subvention de l'Etat)

L'Etat de Genève couvre la totalité des charges de prestations aux ayants droit (LIAF).

En augmentation de **MCHF 18.9 par rapport à 2019**, les prestations nettes à charge du canton des usagers de l'Hospice général s'élèvent à MCHF 378.3 (MCHF +10.8 par rapport au budget). Ces prestations ont été couvertes par une subvention initiale de MCHF 367.5, complétée par MCHF 14.7 de crédit supplémentaire. Un solde non dépensé de kCHF 3'926 sera restitué à l'Etat.

Evolution du nombre de dossiers financiers en photos de fin de période

Evolution des migrants³ suivis dans le dispositif asile (en photos de fin de période, hors ex ayants droit & Etup)

Prestations Action Sociale = MCHF 348.9
(Ecart 2020/2019 = MCHF +19)

Après une stabilisation vécue en 2019, le nombre de dossiers suivis à l'action sociale 2020 est en forte hausse + 1'261 dossiers, conséquence directe de la pandémie de la Covid19.

Les prestations brutes versées aux usagers augmentent de MCHF 23.6.

La hausse des recettes est due notamment aux remboursements d'Assurances d'Invalidité et autres organismes.

Prestations Aide aux migrants = MCHF 29.4
(Ecart 2020/2019 = MCHF - 0.2)

Conséquence de la baisse du nombre de demandeurs d'asile au niveau fédéral, le nombre de personnes suivies dans le dispositif d'Aide aux migrants a poursuivi sa lente décline, induisant une baisse des coûts directs MCHF -2.4, mais également des recettes, notamment les forfaits fédéraux en provenance de la confédération MCHF -4.7.

Les prestations nettes à charge du canton sont donc stables à hauteur de MCHF 29.4, en légère baisse par rapport à la subvention votée.

2 - Résultat Fonctionnement :

MCHF -3.5
(Total Fonctionnement net = MCHF 97.2 couvert par subvention Etat MCHF 93.7)

Les charges de fonctionnement de l'Hospice général s'élèvent à MCHF 144.5, en diminution de MCHF 2 par rapport à 2019.

La diminution des charges d'exploitation MCHF -2.1 est le premier résultat de la politique d'optimisation des coûts mise en place au sein de l'Hg.

Les produits propres de fonctionnement MCHF 47.3 sont en forte diminution, essentiellement à cause de la pandémie et des provisions liées aux débiteurs locataires MCHF -2.3, dont une grande partie dans l'hôtellerie.

Le solde négatif de fonctionnement de MCHF 3.5 sera reporté sur la durée du mandat.

3 - Résultat de l'évaluation du parc immobilier :**MCHF +14.3**

Selon les normes IPSAS, l'évaluation à la valeur de marché des actifs immobiliers de rendement a lieu chaque année et concerne l'ensemble des objets (immeubles et terrains). Elle induit un résultat dit « de réévaluation », exclusivement comptable et sans contrepartie de trésorerie, qui reflète l'évolution de la valeur du parc sur l'exercice.

En 2020, la réévaluation de notre parc de rapport se monte à MCHF 14.3 (2019 : MCHF14.1) et est liée aux facteurs suivants :

- revalorisation des nouvelles acquisitions pour MCHF 5.2 (Berne 22 et Gomarín),
- introduction du plan financier Maraichers 2, 4, 6 (bâtiments en cours de reconstruction) pour MCHF 4.5,
- évaluation des travaux de valorisation de notre parc (impact MCHF 6.1), effet partiellement contrebalancé par un effet conjoncturel en lien avec la prise en charge des impacts de la COVID19 sur nos actifs (-0.5% sur la valeur des immeubles disposant de surfaces commerciales/impact MCHF -1.5).

4 – Perspectives financières 2021 et suivant :

Le budget 2021 prévoit un déficit de fonctionnement de l'ordre de MCHF -3.8, accélérant grandement l'utilisation de notre réserve (solde fin décembre 2020 : MCHF 6.1) - cela, sans tenir comptes des risques conjoncturelles en lien avec la diminution des revenus immobiliers évoqués ci-dessus (liés à la crise sanitaire). Sans adaptation de notre budget de fonctionnement et malgré l'initiation de mesures d'économie (largement déjà réalisées en 2020), les réserves conjoncturelles de l'Hg risquent d'être épuisées avant l'échéance du contrat de prestation en vigueur (2019-2022), provoquant ainsi un enjeu sur notre autonomie financière en 2022 déjà.

Chiffres clés au 31 décembre 2020

Prestations - Fonctionnement - Evaluation immobilier

Cette présentation est liée au mode de financement de l'Hospice général selon le mandat de prestations.

	Comptes au 31.12.2020	Budget au 31.12.2020*	Ecart Budgétaire	Comptes au 31.12.2019
Chiffres clés en MCHF				
A) PRESTATIONS ACTION SOCIALE				
Volume mensuel moyen des dossiers assistés financièrement	14 251	13 500	6%	13 370
Prestations brutes assistance publique	(395.8)	(377.4)	(18.3)	(372.2)
Remboursements (AI, organismes officiels, créances usagers,)	46.4	40.9	5.5	41.7
Facturation garants et autres facturations	0.4	0.6	(0.2)	0.6
PRESTATIONS NETTES ACTION SOCIALE	(348.9)	(335.9)	(13.0)	(329.9)
Subvention Etat prestations action sociale (C01)	348.9	335.9	13.0	329.9
Subvention votée	350.3	335.9	14.4	330.4
Restitution Etat (-) ou Couv. Deficit (+)	(1.4)	-	(1.4)	(0.5)
RESULTAT SUR PRESTATIONS ACTION SOCIALE (a)	-	-	-	-
B) PRESTATIONS ASILE				
Volume mensuel moyen des dossiers asile	3 480	3 570	-3%	3 582
Prestations brutes asile	(97.9)	(102.3)	4.4	(100.3)
Prise en charge forfaits Secrétariat Etat aux Migrations (SEM)	56.2	60.9	(4.8)	60.9
Facturation garants et autres facturations	12.3	9.7	2.6	9.8
PRESTATIONS NETTES ASILE	(29.4)	(31.6)	2.2	(29.6)
Subvention Etat prestations asile (C05)	29.4	31.6	(2.2)	29.6
Subvention votée	31.9	31.6	0.3	29.6
Restitution Etat (-) ou Couv. Deficit (+)	(2.5)	-	(2.5)	-
RESULTAT SUR PRESTATIONS ASILE (b)	-	-	-	0.0
TOTAL PRESTATIONS AUX USAGERS HG	(378.3)	(367.5)	(10.8)	(359.4)
Subvention Etat prestations HG	378.3	367.5	10.8	359.5
1 - RESULTAT PRESTATIONS (a) + (b)	-	-	-	0.0
C) FONCTIONNEMENT				
Charges de personnel	(127.7)	(130.4)	2.7	(128.0)
Charges d'exploitation	(16.8)	(18.8)	2.0	(18.5)
Charges de fonctionnement	(144.5)	(149.2)	4.6	(146.6)
Subventions autres (forfaits SEM, investissement, VdG)	16.6	17.1	(0.5)	18.7
Autres produits (pensions, ventes diverses,...)	2.8	3.1	(0.3)	4.3
Résultat immobilier	28.0	29.0	(1.0)	29.0
Produits propres de fonctionnement	47.3	49.2	(1.8)	52.0
Coût net de fonctionnement	(97.2)	(100.0)	2.8	(94.5)
Subvention Etat fonctionnement	93.7	93.7	0.0	97.0
2 - RESULTAT FONCTIONNEMENT	(3.5)	(6.3)	2.8	2.5
3 - EVALUATION PARC IMMOBILIER	14.3			14.1
RESULTAT NET HOSPICE GENERAL	10.8	(6.3)		16.6

*Le budget n'est pas audité

A. Etats financiers

Bilan

Pour l'exercice au 31.12.2020

ACTIF	Notes	31.12.2020	31.12.2019
Liquidités	A1-0	21'700	1'821
Débiteurs	A1-1	35'259	18'476
Actifs transitoires	A1-2	28'403	25'743
Total des actifs courants		85'362	46'041
Immobilisations financières	A1-3	16'833	17'693
Immobilisations incorporelles	A1-4	4'542	4'352
Immobilisations corporelles	A1-5	98'495	101'088
Immeubles et terrains	A1-6	1'026'806	984'955
Actifs affectés	A1-7	18'122	15'680
Total des actifs immobilisés		1'164'799	1'123'768
TOTAL DE L'ACTIF		1'250'161	1'169'809

PASSIF	Notes	31.12.2020	31.12.2019
Passifs courants	A1-8 et A1-9	67'552	107'870
Total des passifs courants		67'552	107'870
Dettes à long terme	A1-10 et A1-11	357'339	250'494
Provisions	A1-12	2'001	1'370
Subventions d'investissement	A1-13	5'027	5'487
Fonds et dons	A1-14	20'036	17'152
Total des passifs non-courants		384'403	274'503
Total des fonds étrangers		451'956	382'373
Fortune		798'785	784'527
Subvention de fonctionnement non dépensée		2'545	0
Résultat de l'exercice		-3'490	2'545
Réserve HLM		364	363
Total des fonds propres		798'205	787'435
TOTAL DU PASSIF		1'250'161	1'169'809

Compte de résultat

Pour l'exercice au 31.12.2020

	Notes	31.12.2020	31.12.2019
Subventions et contributions publiques	A2	488 640	475 222
Subventions - Canton de Genève		472 005	456 493
Subventions - Confédération (SEM) - Fonctionnement		13 736	16 045
Autres subventions Etat et Ville Genève		806	948
Utilisation de subventions d'investissement		2 093	1 737
Produits d'exploitation	A2-3	71 662	75 576
Subventions publiques		56 215	60 920
Remboursements de tiers		12 690	10 379
Produits des pensions (établissements)		207	755
Utilisation des dons et fonds affectés		466	577
Autres produits d'exploitation		2 084	2 945
Produits immobiliers	A2-3-3	27 954	29 035
Total des revenus d'exploitation		588 256	579 833
Prestations d'aides accordées	A2-1 et A2-2	447 218	430 746
Prestations action sociale		349 342	330 485
Prestations asile		97 875	100 261
Charges de fonctionnement	A2-3	144 492	146 531
Charges de personnel		127 699	128 011
Charges d'exploitation		13 296	15 398
Charges liées aux établissements		101	246
Charges - Fonds et dons affectés		466	577
Amortissements		2 930	2 300
Total des charges d'exploitation		591 710	577 277
RESULTAT D'EXPLOITATION		-3 455	2 556
Résultat financier	A2-3-7	-35	-30
Résultat divers		0	19
RESULTAT NET D'EXPLOITATION		-3 490	2 545
RESULTAT DE REEVALUATION IMMOBILIER	A2-3	14 258	14 054
RESULTAT NET HOSPICE GENERAL		10 768	16 599

Tableau de flux de trésorerie

Pour l'exercice au 31.12.2020

	31.12.2020 kCHF	31.12.2019 kCHF
Activités opérationnelles		
Résultat de l'exercice avant répartition	(3'490)	2'545
Résultat financier	4'134	3'877
Amortissements	7'274	6'367
Variation des provisions	631	200
Variation des provisions et ajustements sur débiteurs	(5'218)	(5'479)
Autofinancement	3'331	7'511
(Augmentation) / Diminution des créances et débiteurs	(10'760)	35'377
(Augmentation) / Diminution des actifs affectés	(2'443)	(921)
(Augmentation) / Diminution des actifs transitoires	(2'660)	1'253
Augmentation / (Diminution) des comptes créanciers	(2'138)	(292)
Augmentation / (Diminution) des passifs transitoires	(5'486)	7'282
Flux de trésorerie résultant des activités d'exploitation	(20'156)	50'210
Activités d'investissement		
Acquisition de mobilier, machines, véhicules, informatique	(1'659)	(3'569)
Investissements immobiliers	(29'054)	(45'908)
Investissements immobilisations incorporelles	(1'751)	(1'547)
(Augmentation)/Diminution autres immobilisations financières	58	(62)
Augmentation/(Diminution) de la réserve HLM	1	1
Flux de trésorerie résultant d'opérations d'investissement	(32'405)	(51'084)
Cash flow libre	(52'561)	(874)
Activités de financement		
Subvention à restituer	3'242	488
Augmentation / (Diminution) des fonds affectés	2'443	921
Augmentation/(Diminution) subvention d'investissement	(460)	448
Augmentation / (Diminution) dettes à court terme	1'184	6'178
Augmentation / (Diminution) dettes à long terme	106'746	21'924
Encaissements / (Remboursements) provenant d'autres fonds étrangers	98	(262)
Encaissements / (Utilisation) nets résultants de donations	442	(111)
Intérêts hypothécaires	(4'099)	(3'848)
Autres résultats financiers	(35)	(30)
Flux de trésorerie résultant des activités de financement	109'560	25'710
VARIATION NETTE DES LIQUIDITES	56'998	24'836

	Détail des liquidités	
	au 31.12.2020 kCHF	au 01.01.2020 kCHF
Caisse	22	24
Poste	1'338	1'490
Banque	927	307
Compte courant cash pooling	19'412	(48'702)
Compte courant gestion usagers	(30)	(35)
Cash en transit		11'588
Total	21'670	(35'328)

VARIATION NETTE DES LIQUIDITES

56'998

Variation des capitaux propres

Pour l'exercice au 31.12.2020

	CAPITAL historique	Réserve conjoncturelle HG	Réserve de réévaluation Immobilier	Résultat reporté	Ecart d'évaluation annuel	Total Fortune propre	Subvention Fonctionnement non dépensée	Résultat après répartition	Réserve HLM	Total des fonds propres
Etat au 31 décembre 2018	103 117	7 036	660 321	0	0	770 474	0	0	362	770 836
Ajustement de début d'exercice						0		0		0
Variation de la réserve HLM						0			1	1
Part du résultat de l'exercice à charge HG (yc réévaluation Immobilier)			14 054	0	0	14 054		2 545		16 599
Etat au 31 décembre 2019	103 117	7 036	674 375	0	0	784 527	0	2 545	363	787 435
Ajustement de début d'exercice						0	2 545	(2 545)		0
Variation de la réserve HLM						0			1	1
Part du résultat de l'exercice à charge HG (yc réévaluation Immobilier)			14 258	0	0	14 258		(3 490)		10 768
Etat au 31 décembre 2020	103 117	7 036	688 633	0	0	798 785	2 545	(3 490)	364	798 205

En application de la directive transversale fixant le traitement des « bénéficiaires et pertes des entités subventionnées », ainsi que du mandat de prestations 2019-2022, la réserve conjoncturelle sera impactée des résultats à l'échéance du mandat.

A ce stade, compte tenu des résultats 2019 et 2020, la réserve conjoncturelle se monte à MCHF 6'091 (solde initial au 31.12.2018 MCHF 7.036, résultats : 2019 +MCHF 2'545, 2020 -MCHF 3'490).



Annexes aux états financiers

Pour l'exercice au 31.12.2020

A0 – Informations générales

A0-1 – Activités de l'Hospice général et cadre légal

Institution genevoise d'action sociale, l'Hospice général est un établissement autonome de droit public, doté de la personnalité juridique, régi notamment par :

- la constitution genevoise du 14 octobre 2012; arts 212 à 215 (action sociale) et art 98 (aliénation d'immeubles) ;
- la loi sur l'organisation des institutions de droit public, du 22 septembre 2017 ;
- la loi sur l'Hospice général, du 17 mars 2006 (J 4 07) et le règlement concernant l'Hospice général approuvé par le Conseil d'administration le 12 novembre 2018.
- la loi sur l'insertion et l'aide sociale individuelle, du 22 mars 2007 (J 4 04) et le règlement d'exécution de la loi sur l'insertion et l'aide sociale individuelle, du 25 juillet 2007 (J 4 04.01) ;
- la loi fédérale sur l'asile, du 26 juin 1998 (RS 142.31) et la loi fédérale sur les étrangers et l'intégration, du 16 décembre 2005 (RS 142.20), ainsi que l'Ordonnance 2 du 11 août 1999 sur l'asile relative au financement (RS 142.312)

L'établissement a son siège à Genève, Cours de Rive 12, 1204 Genève.

En tant qu'établissement de droit public subventionné, l'Hospice général est sous la tutelle du Département de la Cohésion Sociale (DCS).

L'Hospice général assure un éventail d'activités variées et polyvalentes, dont les principales sont :

- l'action sociale incluant l'aide financière aux personnes et familles sans ressources suffisantes,
- l'accueil, l'action sociale incluant l'aide financière et l'hébergement aux requérants d'asile,
- la prévention par l'animation socioculturelle pour les personnes âgées,
- la prévention et l'information sociale pour l'ensemble de la population,
- la gestion du patrimoine immobilier de l'institution.

Les états financiers de l'Hospice général au 31.12.2020 ont été approuvés par le Conseil d'administration le 01.03.2021.

Un contrat de prestations 2019-2022 entre l'Etat de Genève et l'Hospice général définit les prestations et les objectifs à atteindre par l'institution ainsi que le plan financier et la contribution de l'Etat en termes de fonctionnement. Pour chacune de ces prestations, le mandat définit aussi des indicateurs de mesure d'atteinte des objectifs. L'institution fournit ces indicateurs ainsi qu'un ensemble d'autres indicateurs de gestion dans son tableau de bord annuel.

A0-2 – Principes régissant l'établissement des comptes annuels

1. Normes comptables

Dans le cadre de la LGAF, l'Hospice général établit ses comptes conformément aux normes comptables internationales pour le secteur public (International Public Sector Accounting Standards - IPSAS), élaborées par l'International Public Sector Accounting Standards Board (IPSASB) et qui sont fondées sur les normes comptables internationales IFRS (International Financial Reporting Standards) édictées par l'IASB (International Accounting Standards Board) et au règlement sur l'établissement des états financiers de la République et du Canton de Genève (REEF) qui précise notamment les normes applicables ainsi que les dérogations aux normes.

Normes applicables : IPSAS 1 à 5, 9 à 14, 16 à 24 et 26 à 39.

Normes non applicables par anticipation : IPSAS 40 et 41 ainsi que les améliorations publiées postérieurement à l'entrée en vigueur du présent règlement ne sont pas applicables par anticipation.

Dérogations aux normes IPSAS pour l'établissement des états financiers : les engagements de prévoyance relatifs aux avantages postérieurs à l'emploi ne sont pas comptabilisés selon la norme IPSAS 39 ;

2. *Juste valeur*

La juste valeur est le montant pour lequel un actif pourrait être échangé ou un passif éteint entre parties bien informées, consentantes et agissant dans des conditions de concurrence normale. La juste valeur est déterminée par référence aux prix cotés sur un marché actif.

Lorsque leur juste valeur ne peut être déterminée de façon fiable (absence de marché actif, inadéquation des techniques d'évaluation de la juste valeur par l'analyse des flux de trésorerie actualisés, ou par la référence à la juste valeur actuelle d'un autre instrument identique en substance), les instruments de capitaux propres (participations) sont évalués au coût.

A0-3 – Système de contrôle interne (SCI)

Le cadre général du système de contrôle interne (SCI) de l'Hospice général se base sur la méthodologie du modèle COSO (Committee of Sponsoring Organizations). Il a été donné par le conseil d'administration (CA) dans un document qui décrit les principes et le cadre légal dans lequel se déploie le SCI (Principes du SCI - 29/06/09).

- Les composantes du système de contrôle interne de l'Hospice général ont été validées par le CA du 05 octobre 2009 et sont décrites de manière détaillée dans le document « Description du SCI et environnement de contrôle » et ses annexes dont les révisions successives sont validées par le CA (dernière en date 20/01/20).
- Gestion des risques: la cartographie des risques institutionnels majeurs ainsi que les matrices de risque détaillées par processus (aide aux migrants, action sociale, finances, ressources humaines, systèmes d'information, établissements seniors, immobilier), sont revues chaque année par les responsables de processus (contrôleurs de gestion) et validées par le Conseil d'administration en fin d'exercice.
- Activités de contrôle: elles comprennent les procédures opérationnelles formalisées, le contrôle et suivi budgétaire, le suivi des indicateurs et l'ensemble des unités et services qui effectuent des activités de contrôle. Des testings spécifiques sont réalisés par le contrôle de gestion centralisé et l'unité d'audit interne.
- L'information et communication: englobe tous les outils de reporting (tableaux de bord, le flash mensuel, bilan social, rapport d'activité) vers les parties prenantes internes ou externes.
- Les objectifs du Système de Contrôle Interne: Le contrôle interne apporte un soutien pour atteindre les objectifs de la politique institutionnelle par une gestion des activités efficace et efficiente, la conformité aux lois et directives, la protection du patrimoine de l'Hospice général, la prévention, mitigation et détection des erreurs et irrégularités, la garantie de la fiabilité et intégralité de la comptabilité et des rapports financiers
- Les opérations de suivi en continu du SCI: sont placées sous la surveillance du contrôle de gestion et de l'audit interne. Les plans d'actions découlant des observations et recommandations, mises en évidence par l'analyse des risques, sont suivis par le contrôle de gestion, puis relayés ensuite au niveau de la direction et du comité d'audit. Ce dernier effectue à la fois le suivi des plans d'actions, et la mise à jour de l'analyse de risques. Le processus de suivi du SCI est ensuite validé annuellement par le Conseil d'administration.

A1 – Notes du Bilan

A1-0 – Liquidités

Les liquidités se répartissent entre une caisse principale, des comptes postaux, des comptes bancaires (dont le compte principal est soumis à un cash pooling automatique avec les comptes de l'Etat et ce, dans le cadre de la convention tripartite « argent » signée entre l'Hg, le DCS et le DF).

Contrairement aux années précédentes, le compte courant de l'Hg, rattaché au cash pooling de l'Etat, présente un solde positif suite à un refinancement externe. En effet, sur demande du DCS l'Hospice général a fait recours à un emprunt privé externe de MCHF 80 afin de financer son fonds de roulement (voir note A1-11).

En kCHF	31.12.2020	31.12.2019
Caisse	22	24
Poste	1'338	1'490
Banque	20'339	307
Total des liquidités	21'700	1'821

A1-1 – Débiteurs

Les prêts et créances sont des actifs financiers assortis de paiements fixes ou déterminables qui ne sont pas cotés sur un marché actif. Ils sont initialement enregistrés à la juste valeur. Les postes débiteurs à l'actif du bilan entrent dans cette catégorie et sont présentés nets de l'ajustement de valeur effectué.

A1-1-1 Débiteurs Fonctionnement

En kCHF	31.12.2020	31.12.2019	Ecart	Ecart 2020-2019
Débiteurs immobilier	2'134	1'507	41.6%	627
<i>Ajustement de valeur débiteurs immobiliers</i>	<i>-1'687</i>	<i>-247</i>	<i>584.1%</i>	<i>-1'441</i>
Forfaits SEM (Part Fonctionnement)	2'848	109	n.d.	2'738
Canton de Genève	759	0	n.d.	759
Débiteurs divers	478	667	-28.3%	-189
<i>Ajustement de valeur débiteurs divers</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>n.d.</i>	<i>0</i>
Total débiteurs fonctionnement	4'532	2'037	122.5%	2'495

Débiteurs immobilier : correspond aux postes débiteurs loyers du parc immobilier, diminués des ajustements de valeurs liés aux risques de recouvrement, ainsi qu'aux montants en provenance des régies qui gèrent le parc de rapport. Ces montants sont en forte hausse conséquence directe de la Covid-19 notamment sur nos locataires dans l'hôtellerie.

Forfaits SEM – Fonctionnement : ne subsiste fin 2020 sur cette position que la quote-part fonctionnement des forfaits d'aide d'urgence en provenance du SEM.

Débiteurs divers : autres postes liés à l'exploitation de l'institution notamment prise en charge partielle de la Nouvelle Roseraie par la Ville de Genève, BIE, TVA à récupérer...

A1-1-2 Débiteurs publics liés aux prestations

En kCHF	31.12.2020	31.12.2019	Ecart	Ecart 2020-2019
Confédération (SEM)	12'424	438	n.d.	11'986
Total débiteurs prestations - Garants et org. publics	12'424	438	n.d.	11'986

Confédération (SEM) : seuls figurent dans ce poste les montants relatifs aux prestations aux usagers des forfaits de l'aide d'urgence pris en charge par la Confédération et relatifs au 4ème trimestre 2020.

A1-1-3 Débiteurs – Usagers à court terme

En kCHF	31.12.2020	31.12.2019	Ecart	Ecart 2020-2019
Débiteurs - usagers ASOC (SAM/allocation indépendant)	9	24	-61.7%	-15
Collectif débiteurs point jeunes	5	0	n.d.	5
Débiteurs - usagers AMIG	3 412	6 045	-43.6%	-2 633
<i>Ajustement de valeur débiteurs usagers AMIG</i>	<i>-2 805</i>	<i>-5 374</i>	<i>-47.8%</i>	<i>2 569</i>
Total Débiteurs - Usagers AMIG	607	671	-9.6%	-64
Total débiteurs usagers	621	695	-10.7%	-74

Ajustement de valeur Débiteurs usagers AMIG (kCHF)	2020	2019	Ecart	Ecart 2020-2019
Ajustement à l'ouverture	5 374	5 648	-4.9%	-274
Utilisation de provision	-2 763	-588	369.9%	-2 175
Dissolution (-) / Constitution (+) de provision	194	314	-38.2%	-120
Ajustement à la clôture	2 805	5 374	-47.8%	-2 569

Cette position comptabilise en net :

- les créances à court terme des usagers ASOC (SAM et allocation indépendant) ainsi que celles des jeunes en hébergement Hg.
- les créances des débiteurs usagers AMIG (facturation aux indépendants des participations aux frais d'assistance, de santé et d'hébergement) diminuées d'un ajustement de valeur (provision) calculé selon la nature de la population concernée et l'ancienneté de la créance.

Des dettes prescrites ont fait l'objet d'un abandon de créances en 2020 pour un montant de MCHF 2.3 pour 214 dossiers.

A1-1-4 Débiteurs avances AI / SPC

En kCHF	31.12.2020	31.12.2019	Ecart	Ecart 2020-2019
Créances AI / SPC	41 544	43 723	-5.0%	-2 179
Ajustement de valeur créances AI / SPC	-23 861	-28 416	-16.0%	4 555
Total créances AI / SPC	17 682	15 306	15.5%	2 376
Ajustement de valeur créances AI / SPC	2020	2019	Ecart	Ecart 2020-2019
Ajustement à l'ouverture	28 416	31 421	-9.6%	-3 004
Utilisation de provision	-11 697	-13 212	-11.5%	1 515
Dissolution (-) / Constitution (+) de provision	7 142	10 208	-30.0%	-3 066
Ajustement à la clôture	23 861	28 416	-16.0%	-4 555

Ce poste correspond au montant net des créances enregistrées envers l'assurance invalidité (AI) et le service des prestations complémentaires (SPC) pour les prestations d'assistance versées aux usagers en attente de décision de prise en charge AI/SPC.

Dans un souci d'homogénéisation de la présentation du bilan avec l'Etat, les avances AI/SPC ont été reclassées dans les autres actifs financiers courants « *avances de type social* » (au lieu de non courants). Cette présentation répond au cycle d'exploitation normal (IPSAS 1). Ainsi une créance est présentée en tant qu'actif courant lorsque l'entité s'attend à la réaliser durant son cycle d'exploitation normal, quand bien même l'entité ne compte pas la réaliser dans les 12 mois suivants la date de clôture.

- **Constatation de créances exercice** : la totalité des créances potentielles, déterminées par l'ouverture par l'usager d'une demande de prise en charge par l'AI, est passée en créances dans l'exercice.
- **Solde créances au bilan** : à fin 2020, le **solde ouvert est de MCHF 41.5**. Il concerne 1'945 dossiers en attente de décision, dont 79% ont moins de 3 ans.

On constate en 2020, une nouvelle diminution du volume de créances nettes (MCHF -2.2).

- **Ajustement de valeur** : MCHF - 23.9
Cet abattement estimé sur les créances pour prendre en compte les taux de non prise en charge par l'AI reste un point d'incertitude importante qui dépend de décisions de tiers.

Néanmoins, compte tenu des éléments positifs et récurrents constatés, la décision a été prise de modifier le taux de provision en l'abaissant à 45% afin de mieux refléter la tendance actuelle.

Jusqu'en 2019, ce taux de provision avait été maintenu à 50% afin de refléter le taux d'encassement historique de 50%.

A1-1-5 Créances usagers ASOC à long terme

En kCHF	31.12.2020	31.12.2019	Ecart	Ecart 2020-2019
Créances usagers constatées	46 560	46 891	-0.7%	-332
Ajustement de valeur Créances usagers ASOC à LT	-30 395	-29 919	1.6%	-476
Autres débiteurs contentieux	3	11	-70.2%	-8
Total créances à long terme usagers ASOC	16 168	16 983	-4.8%	-815
Ajustement de valeur Créances usagers ASOC à LT (KCHF)	2020	2019	Ecart	Ecart 2020-2019
Ajustement à l'ouverture	29 919	32 194	-7.1%	-2 275
Utilisation de provision	-4 594	-6 396	-28.2%	1 802
Dissolution (-) / Constitution (+) de provision	5 070	4 121	23.0%	949
Ajustement à la clôture	30 395	29 919	1.6%	476

Ce poste comptabilise au montant net (brut – abattement de valeur) les **créances à long terme des bénéficiaires ASOC** (prestations à rembourser par les bénéficiaires, que les dossiers soient actifs ou non) et pour lesquelles les remboursements s'échelonnent sur de très longues durées à la mesure de la capacité de remboursement :

- Dossiers actifs (MCHF 30.9) : les remboursements pour les dossiers encore suivis par le terrain se font par retenue effectuée par les assistants sociaux sur les montants versés mensuellement.
- Dossiers inactifs (MCHF 16) : dossiers gérés par le service de recouvrement.

Le montant brut est diminué d'un ajustement de valeur (provision) calculé en tenant compte de la nature des dossiers et des constats statistiques de remboursements.

- Dossiers actifs : provision calculée à 45%.
- Dossiers recouvrement : provision à 100%.

Des dettes prescrites ont fait l'objet d'un abandon de créances en 2020 pour un montant de MCHF 1.4 pour 108 dossiers.

A1-2 – Actifs transitoires

En kCHF	31.12.2020	31.12.2019	Ecart	Ecart 2020-2019
Produits à recevoir prestations	334	71	373.2%	263
Produits à recevoir exploitation	239	1 034	-76.9%	-795
Produits à recevoir	573	1 105	-48.2%	-532
Prestations payées d'avance	27 809	24 584	13.1%	3 225
Charges payées d'avance exploitation	22	54	-60.4%	-33
Charges payées d'avance	27 831	24 639	13.0%	3 192
Total actifs transitoires	28 403	25 743	10.3%	2 660

Produits à recevoir prestations : ce poste correspond à l'estimation (délimitation de période) des produits à recevoir en 2021 sur prestations 2020.

Produits à recevoir exploitation : ce poste comprend tous les autres produits à recevoir liés à l'exploitation ; notamment une provision de kCHF 96 pour les honoraires du service immobiliers et des provisions RH pour kCHF 115.

Prestations payées d'avance (action sociale et asile) : concerne tous les reclassements de prestations par période d'aide (assistance payée en décembre pour les périodes futures). En forte augmentation (+MCHF 3.2) en lien direct avec la hausse des dossiers aidés.

Charges payées d'avance exploitation : concerne principalement les avances octroyées dans le cadre des activités des CHC.

A1-3 – Immobilisations financières

Les garanties bancaires de loyers concernant des appartements loués par des bénéficiaires de l'action sociale (comptes bancaires de cautions bloquées jusqu'au remboursement de la garantie par l'usager ou la fin du contrat de bail), les garanties bancaires de loyers des immeubles d'exploitation loués par l'institution et les réserves de copropriété de biens propriété de l'Hg sont considérés comme des actifs financiers détenus jusqu'à échéance.

Les actifs des fonds affectés sont également considérés comme détenus jusqu'à échéance.

En kCHF	31.12.2020	31.12.2019	Ecart	Ecart 2020-2019
Garanties de loyer	273	319	-14.5%	-46
Parts sociales	28	28	0.0%	0
Réserve de copropriété	364	363	0.4%	1
Total autres immobilisations financières	665	710	-6.3%	-45

Garanties de loyers : ce poste comprend les garanties bancaires déposées par l'Hospice général en faveur de bailleurs. Ces garanties bancaires concernent les immeubles d'exploitation que l'Hg loue pour ses propres besoins ainsi que celles concernant des appartements loués par des bénéficiaires de l'action sociale (comptes bancaires de cautions bloquées jusqu'au remboursement de la garantie par l'usager ou la fin du contrat de bail).

Parts sociales : il s'agit d'une part sociale détenue par l'Hg dans la Coopérative Inti. Ce logement a été mis à disposition d'un usager de l'Hg dans le cadre d'un projet spécifique.

Réserve de copropriété : cette position enregistre les avoirs bancaires correspondant au fonds de réserve pour travaux. A fin 2020, cette position est composée de la réserve de copropriété Glacis de Rive (kCHF 359) et du fonds de rénovation pour Maraîchers 17 (kCHF 5).

A1-4 – Immobilisations incorporelles

Immobilisations incorporelles (CHF)		Valeur brute 01.01.2020	Investissements 2020	Cessions / mise en œuvre / transferts 2020	Valeur brute 31.12.2020	Amort. cumulés 01.01.2020	Amortissements 2020	Cessions / Reclassements 2020	Amort. cumulés 31.12.2020	Valeur nette 01.01.2020	Valeur nette 31.12.2020
LICENCES		6 945 818	1 327 971	(1 665 796)	8 107 993	(5 570 224)	(1 024 579)	165 796	(6 429 007)	1 375 594	1 678 986
DEVELOPPEMENTS INFORMATIQUES TERMINES		2 669 789		(2 212 960)	456 829	(2 669 789)	(536 555)	2 212 960	(456 829)	-	0
APPLICATIONS INFORMATIQUES		2 523 737	167 084		2 690 821	(525 791)			(1 062 346)	1 997 946	1 628 475
DEVELOPPEMENTS INFORMATIQUES		978 520	255 865		1 234 386	-			-	978 520	1 234 386
Total immobilisation incorporelles		13 117 864	1 750 921	(2 378 756)	12 490 029	(8 765 804)	(1 561 134)	2 378 756	(7 948 183)	4 352 060	4 541 847

Ce poste comptabilise les licences acquises, les développements informatiques et les applications (GED) financés pour la plus grande partie par les subventions d'investissement consécutives (crédit de programme et crédit d'investissement - voir A1-13).

Les taux et catégories d'amortissement prévoient, suivant la méthode linéaire, les taux annuels et les durées d'amortissements suivants :

Nature	Taux	Durée
Informatique (matériel)	20%	5 ans
Applications informatiques	20%	5 ans
Informatique (logiciel et progiciel)	33%	3 ans

A1-5 – Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont des actifs qui sont propriété de l'Hospice général, soit pour être utilisés dans la production ou la fourniture de biens ou de services, soit pour être mis à la disposition de tiers, soit à des fins administratives et dont on s'attend à ce qu'ils soient utilisés sur plus d'un exercice. Les immobilisations corporelles sont évaluées à la valeur historique des biens.

Immobilisations corporelles (CHF)

	Valeur brute 01.01.2020	Investissements 2020	Cessions/ mise en œuvre/ transferts 2020	Valeur brute 31.12.2020	Amort. cumulés 01.01.2020	Amort. cumulés 31.12.2020	Cessions / Reclassements 2020	Amort. cumulés 31.12.2020	Valeur nette 01.01.2020	Valeur nette 31.12.2020
MATERIEL & MACHINES	783 801	30 118		813 919	(634 081)	(688 784)	(54 704)		149 719	125 134
MATERIEL INFORMATIQUE (HARDWARE)	4 834 495	365 967	(115 806)	5 084 656	(3 065 122)	(3 668 546)	(719 231)	115 806	1 769 373	1 416 109
MOBILIER	2 134 793	181 151	(79 432)	2 236 511	(814 405)	(999 388)	(264 415)	79 432	1 320 388	1 237 124
VEHICULES	502 491	13 482		515 973	(458 625)	(468 929)	(10 304)		43 866	47 044
INSTALLATIONS	3 273 600	1 068 540		4 342 139	(371 913)	(1 166 124)	(794 212)		2 901 687	3 176 015
Total Matériel, mobilier, véhicules, informatique	11 529 181	1 659 256	(195 239)	12 993 199	(5 344 145)	(6 991 771)	1 95 239		6 185 034	6 001 426

- Matériel et machines : achat de matériel hors informatique.

- Mobilier : achat de mobilier d'exploitation (en 2020 aménagement de nouveaux lieux en espaces partagés notamment CAS de St Jean et 3 Chênes)

- Véhicules : achat d'un fourgon pour la Nouvelle Roseraie et d'un scooter

- Matériel informatique : cette position augmente des investissements financés ou non par la subvention ad hoc (Voir point précédent)

- Installations : travaux d'aménagement des locaux notamment CAS de St Jean et 3 Chênes

Les taux et catégories d'amortissement précèdent, suivant la méthode linéaire, les taux annuels et les durées d'amortissements suivants :

<i>Nature</i>	<i>Taux</i>	<i>Durée</i>
Camions, véhicules spéciaux	10%	10 ans
Mobilier	12.5%	8 ans
Machines et matériel	20%	5 ans
Installations	5%	20 ans
Véhicules	20%	5 ans

A1-6 – Immeubles et terrains

Evaluation globale du parc immobilier : GCHF 1.119

Evaluation annuelle du parc de rapport 2020 : MCHF +14.3

La Constitution de la République et canton de Genève (§98 « aliénation d'immeubles »), restreint l'Hospice général par rapport à la vente de ses immeubles.

☞ Information de la juste valeur des actifs immobiliers de placement :

Les immeubles de placement sont réévalués à leur juste valeur depuis 2010.

L'institution procède chaque année à l'évaluation de son parc immobilier de rapport à la juste valeur (selon la méthode DCF - Discounted Cash Flow) et fait appel à un expert indépendant pour évaluer les actifs dont la valeur a évolué notablement, notamment les immeubles ayant fait l'objet de travaux à fort impact sur les loyers.

Pour les autres immeubles, une réévaluation, en interne, sur la base de l'état locatif constaté et des taux de capitalisation validés par expert est effectuée chaque année.

Dans tous les cas, la totalité du parc de rapport est réévaluée par un expert externe en tranches de 5 ans maximum.

La réévaluation annuelle est impactée par l'application par notre expert immobilier du taux hors risque, dit « immorating », lié au marché immobilier local et par les actions de valorisation (travaux à plus-value, évolution des revenus locatifs, etc...).

Néanmoins, certains immeubles destinés à l'hébergement de jeunes en difficulté sont évalués à la valeur intrinsèque (Ecoreuils, Le Pont, Pierre-Grise, Savigny et Gomarín). Cette activité ayant été transférée à la FOJ, les biens qui leurs sont loués le sont à des prix préférentiels raison pour laquelle l'utilisation de la méthode DCF ne se justifie pas pour ces actifs.

- Immeubles d'exploitation : immeubles propriétés de l'Hospice général mais utilisés pour ses activités d'exploitation propres (administration, centres d'hébergement AMIG, etc...). Il n'y a pas de réévaluation des immeubles d'exploitation dont la valeur n'évolue qu'en fonction des travaux activés et des amortissements spécifiques détaillés par composants, ainsi que des pertes de valeurs potentielles. En 2020, **les travaux engagés représentent MCHF 6.3** (centres AMIG essentiellement, Rigot, et Seymaz).

Compte tenu de la nouvelle affectation du chalet Florimont, celui-ci a été requalifié dans le parc de rapport en lieu et place du parc d'exploitation.

L'amortissement des immeubles d'exploitation est réparti selon une ventilation, par composants, de la valeur d'origine d'une immobilisation.

Quatre composants ont été définis (non compris le terrain dont la durée d'utilité est illimitée) :

<u>Composant</u>	<u>Taux</u>	<u>Durée</u>
Gros Œuvre	1.25%	80 ans
Façades/fenêtres/menuiseries extérieures	4%	25 ans
Toiture	5%	20 ans
Installation	5%	20 ans

- Immeubles de placement et terrains en droit de superficie : pas d'amortissements sur ces actifs et réévaluation annuelle dont le montant figure au compte d'exploitation global sous *résultat d'évaluation*. L'ensemble du parc est évalué chaque année. **La valeur des immeubles de placement et des terrains augmente de MCHF 41.9, dont :**

- **MCHF 27.6 de travaux** (essentiellement immeubles Maraichers 2-4-6 et Cité Carl Vogt)
- **MCHF 14.3 d'écart d'évaluation annuel**

Synthèse de l'immobilier à l'Hospice général (CHF)

	Valeur au 01.01.2020	Amortissements	Activations	Réévaluation exercice	Valeur au 31.12.2020
Immeubles de placement	916 570 481	-	27 592 987	14 677 954	958 841 422
Droits de superficie	68 384 300	-	0	-420 000	67 964 300
Total Parc de rapport	984 954 781	-	27 592 987	14 257 954	1 026 805 722
Immeubles d'exploitation	94 902 781	-3 870 110	1 460 915	-	92 493 587
Total Immobilier	1 079 857 563	-3 870 110	29 053 902	14 257 954	1 119 299 309

A1-6-1 Immeubles d'exploitation

BÂTIMENTS D'EXPLOITATION (CHF)	BILAN 2019		Evolution 2020		BILAN 2020			
	Valeur brute au 31.12.2019	Fonds d'amortissements	Valeur nette 31.12.2019	Amortissements 2020	Activations 2020	Valeur brute au 31.12.2020	Fonds d'amortissements	Valeur nette 31.12.2020
SIEGE HG / COURS DE RIVE 12	15 192 755	-5 663 563	9 529 192	-452 137		15 192 755	-6 115 700	9 077 055
CAD / CHAPELLE 22	13 163 414	-2 981 608	10 181 806	-171 069		13 163 414	-3 152 677	10 010 737
CHALET FLORIMONT / GRYON	4 833 178	-1 818 088	3 015 090	1 818 088	-4 833 178	0	0	0
NOUVELLE ROSERAIE / ST-LEGER	3 985 898	-1 045 950	2 939 948	-74 763		3 985 898	-1 120 713	2 865 185
PRAILLÉ 41	7 854 816	-3 721 097	4 133 719	-216 833		7 854 816	-3 937 930	3 916 886
CENTRE FEUILLASSE	8 238 987	-2 746 330	5 492 657	-549 266		8 238 987	-3 295 596	4 943 391
CENTRE ETOILE	10 382 797	-3 946 710	6 436 087	-988 838		10 382 797	-4 935 548	5 447 249
CENTRE BOIS-DE-BAY	3 968 453	-1 141 486	2 826 967	-396 845		3 968 453	-1 538 331	2 430 122
CENTRE BAC	3 286 636	-333 586	2 953 050	-270 061		3 286 636	-603 647	2 682 989
CENTRE RIGOT	27 840 981	-694 919	27 146 063	-1 507 540	3 777 781	31 618 762	-2 202 458	29 416 304
CENTRE SEYMALZ	19 814 276	0	19 814 276	-1 060 847	2 477 629	22 291 905	-1 060 847	21 231 058
TRAVAUX EN COURS ACTIVABLES	433 927	0	433 927	38 683		472 611	0	472 611
TOTAL IMMEUBLES D'EXPLOITATION	118 996 119	-24 093 339	94 902 780	-3 870 110	1 460 915	120 457 032	-27 963 448	92 493 587

- Immeubles d'exploitation : immeubles propriétés de l'Hospice général mais utilisés pour ses activités d'exploitation propres (siège HG, centres AMIG et maisons de vacances). Les activations 2020 portent sur des travaux réalisés notamment pour les Centres d'Hébergement Collectifs (CHC) Rigot et Seymaz (ouverture en 2020).
Le chalet Florimont a été reclassé en 2020 dans les immeubles de rapport.

A1-6-2 Immeubles de rapport et terrains

Immeubles de rapport (en CHF)	Valeur 01.01.2020	Activations 2020	Valeur avant réévaluation	Réévaluation annuelle 2020	Valeur 31.12.2020
ALPES 20	13 200 000		13 200 000	-180 000	13 020 000
AMAT 28	23 120 000		23 120 000		23 120 000
ASTERS 4	9 500 000	100 341	9 600 341	9 659	9 610 000
BASTIONS 16	13 340 000	60 832	13 400 832	89 168	13 490 000
BEAUX-CHAMPS 7 - GOMARIN	-	2 107 555	2 107 555	5 862 445	7 970 000
BERGUES 25	16 920 000	9 258	16 929 258	20 742	16 950 000
BERNES 22	-	3 522 459	3 522 459	-602 459	2 920 000
BOURG DE FOUR 8 / FAREL 8-10	21 060 000	4 871	21 064 871	-4 871	21 060 000
CAVOUR 3	6 110 000		6 110 000	50 000	6 160 000
CHALET LA PERRETTE	470 000		470 000		470 000
CHAMPEL 4	14 760 000	4 051	14 764 051	15 949	14 780 000
CHAMPEL 73	17 480 000	-74 606	17 405 394	94 606	17 500 000
CHAPONNIERE 14	7 740 000	104 548	7 844 548	-14 548	7 830 000
CLAIR-MATIN 10-14	11 080 000	400	11 080 400	259 600	11 340 000
CLOCHETTES 12	16 110 000	40 077	16 150 077	-77	16 150 000
CLUSE 43	7 830 000	234 097	8 064 097	-64 097	8 000 000
CONSEIL-GENERAL 12	9 370 000		9 370 000	30 000	9 400 000
CORNAVIN 22	33 310 000	864 543	34 174 543	-634 543	33 540 000
DIME 1-11 / 2-6	23 380 000	306 022	23 686 022	3 978	23 690 000
DUMAS 23-23A	37 540 000	453 642	37 993 642	686 358	38 680 000
CHALET FLORIMONT / GRON	-	3 015 403	3 015 403	344 597	3 360 000
FORT-BARREAU 29-31	5 660 000	30 923	5 690 923	-30 923	5 660 000
GEORGES-FAVON 41	10 500 000	2 195	10 502 195	-42 195	10 460 000
GLACIS-DE-RIVE 5	21 610 000	35 952	21 645 952	284 048	21 930 000
HELVETIQUE 24	10 840 000	228 310	11 068 310	-28 310	11 040 000
LEON-GAUD 11	11 870 000		11 870 000	340 000	12 210 000
MAISONNEUVE 5	6 440 000	36 960	6 476 960	73 040	6 550 000
MARAICHERS 2-4-6	11 290 000	5 608 975	16 898 975	4 491 025	21 390 000
MARAICHERS 10-10BIS	16 350 000	6 480	16 356 480	23 520	16 380 000
MARAICHERS 13 / 17	29 510 000	109 600	29 619 600	10 400	29 630 000
MARC-CHARROT 22	1 020 000		1 020 000		1 020 000
MIREMONT 3	8 880 000		8 880 000	40 000	8 920 000
MOILLEBEAU 35-37	34 400 000	1 077	34 401 077	338 923	34 740 000
MONT-BLANC 24	19 660 000		19 660 000		19 660 000
NOUVELLE ROSERAIE VILLA GARDIEN	375 000		375 000		375 000
PEUPLIERS 24BIS	3 810 000	192 890	4 002 890	7 110	4 010 000
POLUZZI	27 120 000		27 120 000	-110 000	27 010 000
RHONE 29	75 720 000	37 049	75 757 049	702 951	76 460 000
RICHARD-WAGNER 5	13 720 000	1 018 357	14 738 357	391 643	15 130 000
SAINT-VICTOR 2	8 130 000		8 130 000		8 130 000
SAINTE-CLOTILDE 17-19	19 730 000	236 492	19 966 492	473 508	20 440 000
SAINTE-CLOTILDE 21	8 150 000	200 295	8 350 295	-80 295	8 270 000
SENEBIER 12	7 780 000		7 780 000		7 780 000
SERVETTE 96	13 700 000	72 758	13 772 758	-22 758	13 750 000
VERDAINE 9-15 / VALLEE 2	62 470 000	1 130 803	63 600 803	-60 803	63 540 000
VESSY CRECHE	10 980 000	33 152	11 013 152	116 848	11 130 000
VESSY MAISON DE GARDIEN	860 000		860 000	60 000	920 000
VILLAGE-SUISSE 19-23	34 750 000	5 296 130	40 046 130	-346 130	39 700 000
V.-SUISSE 30-34/C.-VOGT 32/YVOY 7	26 870 000	265 370	27 135 370	1 294 630	28 430 000
YVOY 1	6 670 000		6 670 000	50 000	6 720 000
YVOY 1-5	33 120 000	184 263	33 304 263	695 737	34 000 000
YVOY 11-15 / CARL-VOGT 36-38	44 310 000	5 337 803	49 647 803	-7 803	49 640 000
YVOY 27-29	9 160 000	62 719	9 222 719	47 281	9 270 000
ECUREUILS - VILLA THEO/SS-CARAN 37	4 850 000		4 850 000		4 850 000
LE PONT / OCTROI 11	2 000 000		2 000 000		2 000 000
PIERRE GRISE	19 410 000		19 410 000		19 410 000
SAVIGNY / MONTAGNE 51-53	7 280 000		7 280 000		7 280 000
SAVIGNY / VILLA RIGAUD 57	1 900 000		1 900 000		1 900 000
TRAVAUX EN COURS ACTIVABLE	3 355 482	-3 289 059	66 423		66 423
TOTAL IMMEUBLES DE PLACEMENT	916 570 482	27 592 987	944 163 467	14 677 954	958 841 422

- **Activations 2020 : MCHF 27.6**

Il s'agit principalement des travaux entrepris pour la Cité Carl Vogt (Village-Suisse 19-23 et Yvoy 11-15) et Maraichers 2-4-6 ainsi que des rénovations effectuées sur le parc de rapport durant l'année écoulée.

- **Ecart d'évaluation : CHF +14.7**

- o Méthode DCF (Voir notes A1-6)

Droits de superficie (en CHF)	Valeur DCF 01.01.2020	Activations 2020	Réévaluation annuelle 2020	Valeur DCF 31.12.2020
Vessy EMS	18 630 000		-420 000	18 210 000
Marâchers 11	6 280 000			6 280 000
Chaudronniers 5	11 210 000			11 210 000
Chapelle 1ère étape	11 490 000			11 490 000
Chapelle 2ème étape	9 670 000			9 670 000
Chapelle crèche de Lancy	1 600 000			1 600 000
Pierre Grise / Domaine	534 300			534 300
Vessy Fondation HLM	8 860 000			8 860 000
Vessy domaine agricole	110 000			110 000
Total Droits de superficie	68 384 300	-	-420 000	67 964 300

A1-7 – Actifs affectés

Comptabilisation :

- L'actif et le passif des Fonds figurent à part égale au bilan de l'Hg. En parallèle, conformément aux normes, l'Hospice général comptabilise les attributions annuelles des fonds ainsi que leurs frais de gestion en charges d'exploitation et un montant équivalent d'utilisation de ces fonds est passé en produits.
- Evaluation : les actifs et passifs des Fonds affectés sont évalués selon les mêmes principes que l'Hospice général (juste valeur).
- Compte tenu du caractère très restrictif des conditions d'attribution des Fonds affectés (en lien avec la volonté des testateurs), et du fait qu'un non-respect de ces conditions pourrait conduire pour certains fonds à la restitution aux représentants des testateurs des capitaux confiés, nous comptabilisons ces Fonds affectés dans les fonds étrangers de l'Institution.

Cadre général et principes généraux (Extraits du document validé par le Conseil d'administration le 27 février 2019).
Les fonds de l'Hospice général élaborent leur règlement tenant compte des testaments et le soumettent au Conseil d'administration.

Le Conseil d'administration de l'Hospice général nomme ses représentants dans les comités des fonds au début de chaque législature sauf indication contraire au règlement du fonds. Ils sont des membres actifs du conseil d'administration et sont donc choisis en son sein.

Le Conseil d'administration de l'Hospice général supervise le fonctionnement et approuve les comptes des fonds. Il délègue la fonction de gestion courante et de comptabilité à la Direction générale de l'Hospice général.

En ce qui concerne la gestion des actifs des fonds, la Direction peut désigner des mandataires (banques, gérants externes ou régies).

En kCHF	Total composition fonds affectés	Total composition fonds affectés				
		Conradi-Perrard	Mon Havre	Tissot	Social	Peugeot
Liquidités	917	241	82	445	145	4
Titres et placements	5 540	2 077	620	0	1 072	1 771
Immeubles de rapport	11 630	0	1 650	5 920	4 060	0
Autres actifs/passifs	36	2	0	0	34	0
Total Actifs affectés	18 122	2 320	2 352	6 365	5 311	1 775

Cette position enregistre la valeur des fonds dont l'Hospice général assure la gestion et dont la contrepartie est au passif.

A1-8 – Dettes à court terme

En kCHF	31.12.2020	31.12.2019	Ecart	Ecart 2020-2019
Fournisseurs et créanciers	1 243	3 381	-63.2%	-2 138
CC Gestion usagers ASOC	30	35	-14.8%	-5
CC Cash-Pooling DEAS/HG	0	48 702	n.d.	-48 702
Cash en transit	0	-11 588	n.d.	11 588
Emprunts hypothécaires part à court terme	39 599	38 415	3.1%	1 184
Subvention prestations à restituer	3 926	685	473.5%	3 242
Total dettes financières à CT	43 556	76 249	-42.9%	-32 693
Total dettes à court terme	44 798	79 630	-43.7%	-34 831

Fournisseurs et créanciers : ensemble des factures en cours de traitement au bouclage 2020.

Dettes financières à court terme :

Compte de gestion usagers : cette position comptabilise les sommes gérées par l'Hospice général (action sociale) pour le compte de certains usagers pour lesquels nous fournissons une prestation d'assistance à la gestion de leurs dépenses courantes.

CC Cash pooling DSE/HG : compte courant avec l'Etat de Genève.

L'Hospice général n'a pas de trésorerie propre. L'Etat de Genève alimente quotidiennement son compte courant en fonction des nécessités et dans la limite convenue dans le cadre de la convention argent d'adhésion à la caisse centralisée de l'Etat signée en décembre 2007.

En 02/2020, sur demande du DCS l'Hospice général a fait recours à un emprunt privé externe de MCHF 80 afin de financer son fonds de roulement.

Emprunts hypothécaires – part à court terme : il s'agit de la part dont l'échéance est de moins d'un an des emprunts hypothécaires totaux de l'Institution. En application des normes IPSAS, cette part est inscrite dans les passifs à court terme.

Subvention prestations à restituer : (voir Etats financiers - Répartition du résultat et subventions)

Lorsque les montants de subventions prestations reçues sont supérieurs aux charges effectives, cela nous amène à restituer à l'Etat 100% du non dépensé soit kCHF 3'926 pour l'année 2020 (voir note subvention A3-2).

A1-9 – Passifs transitoires

En kCHF	31.12.2020	31.12.2019	Ecart	Ecart 2020-2019
Produits encaissés d'avance	6 155	10 198	-39.6%	-4 042
Charges à payer prestations	10 214	11 691	-12.6%	-1 477
Charges à payer exploitation	6 385	6 352	0.5%	33
Total Passifs transitoires	22 754	28 241	-19.4%	-5 486

Produits encaissés d'avance : MCHF 6.2

Cette position comprend principalement pour MCHF 5.1 les soldes de financement des programmes d'intégration PC1 et 2 en provenance du BIE et dont l'écoulement fait l'objet d'une convention spécifique avec le DCS.

Charges à payer prestations : MCHF 10.2

Cette position comprend notamment l'estimation des charges d'assistance à venir en 2021 et relative à des périodes d'aide 2020 (comptabilisation à l'engagement).

Charges à payer d'exploitation : MCHF 6.4

- Délimitations Ressources humaines (MCHF 4) : charges à payer rente pont, heures complémentaires, supplémentaires et vacances non prises.
- Autres délimitations (MCHF 2.4) : ensemble des autres factures d'exploitation à recevoir (y.c. travaux en cours)

A1-10 - Emprunts hypothécaires et obligataires

En CHF

Emprunts	Immeuble	Solde au 01.01.2020	Evolution annuelle		Solde au 31.12.2020	Taux	Durée	Échéance	
			Nouveaux tirages	Amort.					
BCGE	Asters 4	5 000 000			5 000 000	Fixe	1.80%	15 ans	10.11.2027
BCGE	Amat 28	10 000 000			10 000 000	Fixe	2.09%	20 ans	30.11.2038
BCGE	Amat 28	4 837 000	-173 000		4 664 000	Fixe	1.70%	20 ans	30.11.2038
BCGE	Bastions 16	4 000 000			4 000 000	Fixe	1.07%	10 ans	19.12.2024
BCGE	Bergues 25	6 500 000			6 500 000	Fixe	1.55%	11 ans	09.11.2023
BCGE	Cavour 3	3 000 000			3 000 000	Fixe	1.69%	13 ans	10.11.2025
BCGE	Champel 4	8 300 000			8 300 000	Fixe	2.00%	20 ans	09.11.2032
BCGE	Champel 73	2 500 000			2 500 000	Fixe	1.99%	18 ans	09.11.2030
BCGE	Champel 73	4 400 000			4 400 000	Fixe	1.66%	16 ans	19.12.2030
BCGE	Chaponnière 14	3 900 000			3 900 000	Fixe	2.66%	17 ans	09.11.2030
BCGE	Clair-Matin 10-12-14	7 960 000			7 960 000	Fixe	1.93%	17 ans	09.11.2029
BCGE	Clochettes 12	8 000 000			8 000 000	Fixe	1.74%	14 ans	09.11.2026
BCGE	Cluse 43	2 000 000			2 000 000	Fixe	2.01%	20 ans	10.11.2032
BCGE	Cluse 43	1 540 000			1 540 000	Fixe	2.04%	20 ans	10.11.2032
BCGE	Dime 1-11	12 220 000	-130 000		12 090 000	Fixe	2.70%	20 ans	06.12.2033
BCGE	Georges-Favon 41	4 000 000			4 000 000	Fixe	1.69%	13 ans	10.11.2025
BCGE	Helvétique 24	4 500 000			4 500 000	Fixe	1.55%	11 ans	09.11.2023
BCGE	Léon-Gaud 11	5 400 000			5 400 000	Fixe	1.70%	13 ans	10.11.2025
BCGE	Miremont 3	3 800 000			3 800 000	Fixe	1.74%	14 ans	09.11.2026
BCGE	Poluzzi	11 020 000	-140 000		10 880 000	Fixe	4.02%	20 ans	03.07.2028
BCGE	Richard-Wagner 5	6 300 000			6 300 000	Fixe	1.79%	15 ans	09.11.2027
BCGE	Ste-Clotilde 21	3 500 000			3 500 000	Fixe	1.94%	17 ans	10.11.2029
BCGE	Yvoy 27-29	4 580 750	-54 750		4 526 000	Fixe	2.13%	20 ans	15.12.2036
BCGE	Village-Suisse 19-21-23		7 000 000		7 000 000	Fixe	0.85%	17 ans	27.12.2037
BCGE	Village-Suisse 30-32-34	18 000 000	-286 667		17 713 333	Fixe	0.91%	15 ans	18.07.2034
Total BCGE		145 257 750	7 000 000	-784 417	151 473 333				
UBS	Marachers 13	13 355 000			13 355 000	ATF 12M	0.10%	12 mois	16.12.2021
UBS	Bourg-de-Four 8	9 285 000			9 285 000	ATF 12M	0.10%	12 mois	16.12.2021
UBS	Dumas 23-23A	7 400 000			7 400 000	ATF 12M	0.10%	12 mois	16.12.2021
UBS	Dumas 23-23A	3 400 000			3 400 000	Fixe	3.13%	15 ans	13.12.2024
UBS	Dumas 23-23A	2 300 000			2 300 000	Fixe	3.13%	15 ans	13.12.2024
UBS	Dumas 23-23A	1 858 000			1 858 000	Fixe	3.13%	15 ans	13.12.2024
UBS	Yvoy 12-13-15		29 900 000	-270 000	29 630 000	Fixe	1.10%	20 ans	02.03.2040
Total UBS		37 598 000	29 900 000	-270 000	67 228 000				
CS	Rhône 29	9 830 000			9 830 000	Fixe	3.70%	25 ans	21.04.2031
CS	Mont-Blanc 24	6 855 000			6 855 000	Fixe	1.25%	7 ans	14.12.2022
CS	Mont-Blanc 24	3 000 000	-250 000		2 750 000	Fixe	1.25%	7 ans	21.12.2022
CS	Yvoy 1	3 456 250	-75 000		3 381 250	Fixe	3.40%	15 ans	30.01.2031
Helvetia	Moillebeau 35-37	5 880 000	-590 000		5 290 000	Fixe	1.25%	14 ans	31.12.2029
Helvetia	Moillebeau 35-37	6 500 000	-1 000 000		5 500 000	Fixe	1.00%	11 ans	30.06.2026
Total autres établissements bancaires		35 521 250	-1 915 000		33 606 250				
Emprunts obligataires	Emprunt n°1 - Tranche 1	6 000 000	-6 000 000		0	Fixe	0.20%	3 ans	25.09.2020
	Emprunt n°1 - Tranche 2	6 000 000			6 000 000	Fixe	0.30%	5 ans	25.09.2022
	Emprunt n°1 - Tranche 3	6 000 000			6 000 000	Fixe	0.40%	7 ans	25.09.2024
	Emprunt n°2	16 000 000			16 000 000	Fixe	0.70%	8 ans	29.06.2026
	Emprunt n°3 - Tranche 1	6 500 000			6 500 000	Fixe	0.10%	3 ans	15.10.2021
	Emprunt n°3 - Tranche 2	6 500 000			6 500 000	Fixe	0.40%	5 ans	15.10.2023
	Emprunt n°3 - Tranche 3	6 500 000			6 500 000	Fixe	0.60%	7 ans	15.10.2025
	Emprunt n°3 - Tranche 4	6 500 000			6 500 000	Fixe	0.75%	8 ans	15.10.2026
Emprunt n°4	7 500 000			7 500 000	Fixe	0.20%	7 ans	17.07.2026	
Total emprunts obligataires		67 500 000	0	-6 000 000	61 500 000				
Sous-total à court terme		38 415 250	270 000	914 167	39 599 417		0.22%		
Sous-total à long terme		247 461 750	36 630 000	-9 883 584	274 208 166		1.54%		
Total Parc HG		285 877 000	36 900 000	-8 969 417	313 807 583		1.43%		

Taux moyen pondéré sur Parc HG 2020

1.43%

Taux moyen pondéré sur Parc HG 2019

1.45%

Le taux moyen pondéré global des emprunts du parc immobilier diminue encore cette année (1.43%) essentiellement par la renégociation des emprunts hypothécaires auprès de l'UBS et le tirage d'un nouvel emprunt auprès de la BCGE.

Renouvellement des emprunts :

Bénéficiant de taux historiquement bas et soucieuse de l'échelonnement de sa dette l'HG pondère ses emprunts hypothécaires avec des échéances sur du long terme (>10 ans) par des avances à terme fixe à court terme et des emprunts obligataires à moyen terme pour les financements des centres AMIG.

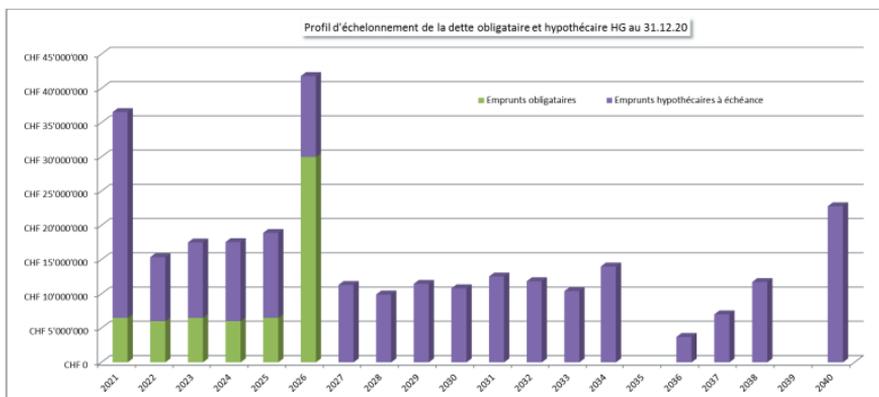
Compte tenu des taux actuels et de la proportion de prêts à court terme, le **taux moyen pondéré est encore en baisse et se situe à 1.43%** à fin 2020.

Financements 2020 :

L'endettement total est en augmentation de MCHF 27.9 et se décompose comme suit :

Nouveaux financements : MCHF +36.9 - Emprunts hypothécaire notamment Carl Vogt et Maraichers

Amortissements : MCHF -9.



En CHF

Immeuble	Emprunt auprès de	Juste valeur des actifs	Cédules mises en gage	Cédules 1er rang	Détenteur	Cédules 2e rang	Détenteur
Cours de Rive 12	-	9'077'055	0	3'500'000	HG	0	-
Praille 41	-	3'916'886	0	6'500'000	HG	0	-
Immeubles d'exploitation	-	12'993'941	0	10'000'000	-	0	-
Alpes 20	-	13'020'000	-	350'000	HG	0	-
Amat 28	-	23'120'000	15'010'000	15'010'000	BCGE	0	-
Asters 4	BCGE	9'610'000	5'000'000	5'000'000	BCGE	0	-
Bastions 16	BCGE	13'490'000	4'000'000	4'000'000	BCGE	0	-
Bergues 25	BCGE	16'950'000	6'500'000	6'500'000	BCGE	0	-
Bourg-de-Four 8	UBS	21'060'000	9'285'000	9'285'000	UBS	0	-
Cavour 3	BCGE	6'160'000	3'000'000	3'000'000	BCGE	0	-
Champel 4	BCGE	14'780'000	8'300'000	8'300'000	BCGE	0	-
Champel 73	BCGE	17'500'000	6'900'000	6'900'000	BCGE	0	-
Chaponnière 14	BCGE	7'830'000	3'900'000	3'900'000	BCGE	0	-
Clair-Matin 10-12-14	BCGE	11'340'000	10'235'000	8'315'000	BCGE	1'920'000	BCGE
Clochettes 12	BCGE	16'150'000	8'000'000	8'000'000	BCGE	0	-
Cluse 43	BCGE	8'000'000	4'100'800	4'100'800	BCGE	946'300	HG
Cornavin 22	-	33'540'000	-	650'000	HG	0	-
Dime 1-11	BCGE	23'690'000	14'384'184	11'687'150	BCGE	2'697'034	BCGE
Dumas 23-23A	UBS	38'680'000	14'960'000	14'960'000	UBS	0	-
Fort-Barreau 29-31	BCGE	5'660'000	-	625'000	HG	0	-
Georges-Favon 41	BCGE	10'460'000	4'000'000	4'000'000	BCGE	0	-
Glacis-de-Rive 5	-	21'930'000	-	3'885'180	HG	0	-
Helvétique 24	-	11'040'000	4'500'000	4'500'000	BCGE	0	-
Léon-Gaud 11	BCGE	12'210'000	5'400'000	5'400'000	BCGE	0	-
Maison neuve 5	MIGROS	6'550'000	-	1'580'000	HG	0	-
Maraîchers 2-4-6	-	21'390'000	-	3'500'000	HG	0	-
Maraîchers 13/17	UBS	29'630'000	13'355'000	13'355'000	UBS	0	-
Marc-Charrot 22	-	1'020'000	-	220'000	HG	0	-
Miremont 3	BCGE	8'920'000	3'800'000	3'800'000	BCGE	0	-
Moillebeau 35-37	-	34'740'000	16'856'000	15'856'000	Helvetia	1'884'000	Helvetia
Mont-Blanc 24	-	19'660'000	10'855'000	10'855'000	CS	0	-
Peupliers 24Bis	-	4'010'000	-	715'000	HG	0	-
Poluzzi	BCGE	27'010'000	12'700'000	12'700'000	BCGE	0	-
Rhône 29	CS	76'460'000	9'830'000	9'830'000	CS	0	-
Richard-Wagner 5	BCGE	15'130'000	6'300'000	6'300'000	BCGE	0	-
Ste-Clotilde 17-19	UBS	20'440'000	0	0	UBS	0	-
Ste-Clotilde 21	BCGE	8'270'000	3'500'000	3'500'000	BCGE	0	-
Sénébier 12	-	7'780'000	-	1'000'000	HG	0	-
Vallée 2 / Verdaine 9-15	-	63'540'000	-	12'350'000	HG	0	-
Village-Suisse 19-21-23	BCGE	39'700'000	22'750'000	22'750'000	BCGE	0	-
Village-Suisse 30-32-34	-	28'430'000	18'000'000	18'000'000	BCGE	0	-
Yvoy 1	-	6'720'000	3'750'000	3'750'000	CS	0	-
Yvoy 1-3-5	UBS	34'000'000	0	0	UBS	0	-
Yvoy 11-13-15	UBS	49'640'000	29'900'000	29'900'000	UBS	0	-
Yvoy 27-29	-	9'270'000	4'745'000	4'745'000	BCGE	0	-
Immeubles de rapport		848'529'998	283'815'984	304'074'130		7'447'334	
Total (exploitation et rapport)		861'523'939	283'815'984	314'074'130		7'447'334	

En 2020 des cédules ont été mises en gage pour Village Suisse.

A1-11 – Autres fonds étrangers

En kCHF	31.12.2020	31.12.2019	Ecart	Ecart 2020-2019
Emprunt privé	80'000	0	n.d.	80'000
Acomptes - garanties loyers	2'768	2'786	-0.6%	-18
Fonds divers usagers	362	246	47.2%	116
Total autres fonds étrangers	83'131	3'033	n.d.	80'098

Emprunt privé : financement externe du fonds de roulement par un emprunt de MCHF 80 obtenu en février 2020. Ce prêt porte un taux de 0% et court sur une durée de 24 mois (renouvelable d'année en année ensuite). Ce nouvel emprunt a été réalisé à la demande de l'Etat de Genève.

Garanties de loyers : ce poste est constitué des montants prélevés aux bénéficiaires de l'AMIG jusqu'à concurrence de leurs dépôts de garanties de loyers et des garanties de loyers déposées en faveur d'usagers de l'action sociale.

Fonds divers usagers : montants versés par des institutions externes (Chaîne du Bonheur, Fondation Wilsdorf, Barbour etc.) en faveur d'usagers pour la prise en charge de frais n'entrant pas dans le périmètre d'assistance de l'Hospice général. L'institution ne sert que d'intermédiaire pour ces opérations.

A1-12 – Provisions

Les provisions correspondent à des passifs de l'Hospice général vis-à-vis de tiers, dont l'échéance et/ou le montant est incertain. Un passif est compris ici comme une obligation actuelle de l'Hospice général, résultant d'événements passés et dont l'extinction devrait se traduire par une sortie de ressources représentatives d'avantages économiques. En outre, le montant de l'obligation doit pouvoir être estimé de manière fiable.

En kCHF	01.01.2020	Constitution	Utilisation	Dissolution	31.12.2020
Provision courante exploitation	170	511		-150	531
Provision courante prestations	1'200	270	0		1'470
Total Provisions	1'370	781	0	-150	2'001

Provision courante exploitation : la provision actuelle correspond notamment à un montant de kCHF 371 pour le service immobilier et kCHF 140 pour les RH.

Provisions courante prestations : cette position a été essentiellement constituée dans le cadre d'un litige en cours en lien avec des frais médicaux importants potentiellement non-couverts par l'assurance pour un bénéficiaire de l'AMIG (MCHF 1.2), de potentiels frais de démolition à payer suite à la restitution de notre CHC Franck Thomas (kCHF 100) et à la couverture des frais juridiques notamment découlant de l'incendie des Tattes survenu en 2014.

A1-13 – Subventions d'investissement

Subvention informatique : cette position ne comprend que le solde des subventions informatiques non utilisées (méthode des produits différés)

En CHF	Licences	Développements	Total immobilisations incorporelles	Matériel informatique	Total
<i>Subvention versée</i>					
Cumul fin 2017	6'223'269	4'683'216	10'906'484	6'635'375	17'541'859
En 2018	956'888	877'820	1'834'709	385'492	2'220'201
En 2019	660'148	646'360	1'306'507	878'790	2'185'297
En 2020	1'327'971	-60'276	1'267'695	365'967	1'633'662
A fin 2020	9'168'276	6'147'119	15'315'396	8'265'624	23'581'021
<i>Utilisation de la subvention (Produits différés)</i>					
Cumul fin 2017	-5'224'505	-3'189'275	-8'413'780	-5'063'496	-13'477'277
En 2018	-656'320	-57'656	-713'976	-531'785	-1'245'761
En 2019	-722'372	-414'116	-1'136'488	-600'826	-1'737'313
En 2020	-954'658	-441'155	-1'395'813	-697'665	-2'093'478
Cumul à fin 2020	-7'557'855	-4'102'202	-11'660'057	-6'893'771	-18'553'828
<i>Solde net au bilan</i>					
Cumul fin 2017	998'763	1'493'941	2'492'704	1'571'879	4'064'583
En 2018	300'568	820'165	1'120'733	-146'292	974'440
En 2019	-62'224	232'244	170'020	277'964	447'984
En 2020	373'314	-501'431	-128'118	-331'698	-459'815
A fin 2020	1'610'421	2'044'918	3'655'339	1'371'853	5'027'192

Répartition des subventions versées par crédit programme	CP 2008-2010	CP 2011-2014	CP 2015-2019	CI 2016-2019	CP 2020-2024	Total
Cumul fin 2017	6'707'639	5'694'593	3'872'750	1'266'878		17'541'860
Tranche 2018			1'277'089	943'112		2'220'201
Tranche 2019			2'082'607	102'690		2'185'297
Tranche 2020				180'000	1'453'662	1'633'662
A fin 2020	6'707'639	5'694'593	7'232'447	2'492'680	1'453'662	23'581'020

A1-14 – Fonds et dons

A1-14-1 Fonds affectés

Fonds affectés	31.12.2019	Revenus des fonds	Utilisation des fonds	Ecart réévaluation immeubles	31.12.2020	Ecart	Ecart 2020-2019
Fonds Tissot	6 095	242	-53	80	6 365	4.4%	269
Fonds Conradi-Perrard	2 504	-133	-50		2 320	-7.3%	-184
Fonds Mon Havre	2 304	56	-18	10	2 352	2.1%	48
Fonds Social	3 047	195	-85	2 154	5 311	74.3%	2 264
Fonds Peugeot	1 730	50	-5		1 775	2.6%	45
Total fonds affectés	15 679	409	-211	2 244	18 122	15.6%	2 443

Voir note A1-7

A1-14-2 Dons et legs affectés

Dons et legs	31.12.2019	Augmentations des dons et legs	Diminutions des dons et legs	31.12.2020
Don Fondation C. Rigot	1			1
Don divers projets collectifs usagers	85			85
Don Fondation Magistra et Cicotti	12			12
Succession Salb	95			95
Succession Macguire	15			15
Fonds Eckert	931		(54)	877
Fonds bagatelle Barbour	0	20	(19)	1
Dons mesures insertion sociale et professionnelle	120	280		400
Dons mesures intégration, socialisation, lutte contre l'isolement	0	100		100
Dons mesures formation/éducation	7	89		96
Dons mesures information/prévention	18			18
Dons mesures aides aux migrants	133	205	(169)	170
Dons mesures qualité de vie	53	3	(15)	42
Total dons et legs	1 472	697	(256)	1 914

Voir note A1-7

Principe : les dons et legs affectés correspondent aux dons reçus par l'institution au fil du temps et affectés à une utilisation spécifique (généralement actions collectives pour bénéficiaires HG).

Comptabilisation : les attributions et utilisations des dons affectés figurent au compte de résultat en charges et en produits pour un montant identique.

Augmentations des dons et legs : correspond aux dons reçus en 2020 par l'institution et dont l'affectation pouvait être identifiée. Pour les dons n'ayant pas d'affectation spéciale, l'institution propose aux donateurs d'affecter leurs dons à des actions collectives à destination des bénéficiaires. Ces dons sont comptabilisés dans les différentes mesures qui ont été définies par la Direction de l'Hospice général en attente d'utilisation pour des projets spécifiques liés à ces mesures.

Utilisations : les dons ont été utilisés pour un montant total de kCHF 256 pour divers projets collectifs spécifiques à destination des bénéficiaires et qui ne pouvaient être pris en charge dans le cadre du mandat de prestations tels que :

- financement de projets Aide au migrants (kCHF 169), notamment le financement du projet « Espace parents-enfants Coccinelle » au CHC Anières dont le but principal était de permettre aux enfants d'acquérir les codes de socialisation et de vie en groupe leur facilitant ainsi leur entrée dans autre lieu (ex. crèche, garderie, école), de se familiariser voir d'apprendre le français, permettre aux parents de bénéficier d'un lieu d'échanges, de les aider à s'approprier leur rôle de parents suivant les attentes du pays d'accueil tout en gardant leur propre culture (kCHF 68), une part de financement d'ordinateurs pour les jeunes bénéficiaires hébergés dans nos CHC afin que ces derniers puissent suivre à distance leur scolarité durant la crise sanitaire du COVID19 (kCHF 39), du projet « Lieux de vie ! » par la réalisation de fresques murales thérapeutiques dans trois CHC (kCHF 26), du projet « Jardins potagers » dans les CHC (kCHF 14), la couverture des amortissements d'un minibus pour les CHC, financé par un donateur (kCHF 9).
- financement de l'autre part des ordinateurs pour les jeunes bénéficiaires hébergés dans nos CHC (kCHF 54) par le don Eckert.
- financement d'un fonds bagatelle destiné aux bénéficiaires de l'Hospice général permettant la prise en charge d'une aide unique (montant maximum de CHF 500.-) comme des frais de scolarité, de l'achat de mobilier, des arriérés divers (assurance, cuisine scolaire, loyer, etc.) (kCHF 19). Ce fonds bagatelle a été financé par la fondation H.&V. Barbour.
- financement de projets Qualité de Vie (kCHF 15), notamment la fin du financement du renouvellement de la décoration de la Nouvelle-Roseaie (kCHF 12).

A2 – Notes du compte d'exploitation

A2-1 – Prestations d'Action sociale (C01)

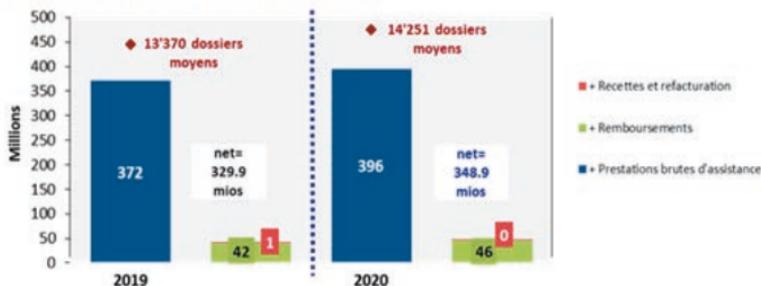
Prestations d'Aide Sociale nettes : MCHF 348.9 (MCHF +19 +5.8%)

Les prestations d'Action sociale couvertes à 100% par la subvention C01 (Politique publique Aide sociale- voir A3-2 Subventions) sont les prestations nettes résultant des **prestations brutes** versées dans le cadre de la LIASI (Loi sur l'Insertion et l'Aide sociale Individuelle) aux bénéficiaires de l'Aide sociale, **diminuées des produits** liés à ces versements (remboursements d'organismes officiels ou créances directes des usagers).

Prestations nettes d'Action sociale (kCHF)

	31.12.2020	BUDGET	Ecart	31.12.2019	Ecart 2020-2019	
Prestations brutes ASF (B1-B2-ETSP)	386'787	367'143	5.4%	363'505	23'282	6.4%
Prestations indirectes	8'969	10'280	-12.7%	8'664	305	3.5%
Prestations d'assistance brutes (a)	395'756	377'423	4.9%	372'169	23'587	6.3%
Remboursements organismes officiels (b)	-14'073	-10'700	31.5%	-10'851	-3'222	29.7%
Créances sur prestations de l'exercice	-33'865	-31'200	8.5%	-32'266	-1'599	5.0%
Ajustement provision AI/SPC	7'142	9'000	-20.6%	10'208	-3'066	-30.0%
Remboursements AI / SPC (c)	-26'724	-22'200	20.4%	-22'059	-4'665	21.1%
Créances usagers ASOC constatés	-9'132	-10'000	-8.7%	-11'219	2'087	-18.6%
Ajustement provision sur créances usagers Asoc	4'771	3'000	59.0%	3'918	854	21.8%
Autres remboursements assistance	-1'257	-1'000	25.7%	-1'473	216	-14.7%
Créances usagers ASOC et rbt assistance (d)	-5'617	-8'000	-29.8%	-8'774	3'157	-36.0%
Total assistance publique ASF (e= a+b+c+d)	349'342	336'523	3.8%	330'485	18'857	5.7%
Remboursements de tiers ASOC (f)	-393	-610	-35.5%	-554	161	-29.0%
Refacturation collectivités publiques (g)	-38	0	n.d.	-39	1	-2.2%
Total assistance publique ASF nettes (e+f+g)	348'911	335'913	3.9%	329'893	19'019	5.8%

Prestations nettes Action sociale (en mios CHF)



PRINCIPAUX POSTES :

- **Prestations brutes ASF : MCHF 395.8 (+6.3% par rapport à 2019) :**

La hausse des prestations brutes versées est largement en lien direct avec la crise sanitaire de la COVID19 et l'augmentation induite et significative du nombre de dossiers (+1'261 dossiers - +9%),

Les prestations indirectes comprennent :

- Les actions de réinsertion (mesures de formation, ateliers, stages...)
- Les coûts des lieux d'accueil des bénéficiaires LIASI (CAS, lieux hébergement jeunes...)

- **Remboursements d'organismes officiels : MCHF 14.1**

Les remboursements de prestations d'assistance par des organismes officiels (APG, tuteur général, assurance maternité, allocations chômage, études, familiales...) sont en fort hausse +MCHF3.2 notamment concernant les remboursements de l'APG dans le cadre de la COVID19. Ils sont comptabilisés en diminution de charges dans cette position.

- **Remboursements prestations d'assistance versées aux demandeurs AI/SPC : MCHF 26.7 (MCHF +4.7 / 2019)**

Cette rubrique enregistre l'estimation des remboursements à recevoir de l'Assurance Invalidité sur les prestations versées dans l'exercice aux usagers qui ont fait un dépôt de demande de prise en charge à l'AI, ainsi que les ajustements de provision sur créances au bilan liés aux incertitudes de prise en charge par l'AI.

En 2020, les remboursements sont en hausse, ce bon résultat est lié à l'amélioration constante des relations inter-institutionnelles et à la mise en place de pilotes dans les CAS (voir également A1-1-4).

- **Créances des usagers d'assistance et autres remboursements d'assistance : MCHF -5.6 (MCHF -3.1/ 2019)**

Les créances constatées dans l'exercice que les usagers de l'assistance peuvent contracter envers l'institution (prestations indûment perçues, corrections à posteriori) sont enregistrées sur cette position, ainsi que l'évolution de la provision associée qui tient compte de la nature des débiteurs. En 2020, des créances pour un montant de MCHF 1.4 ont été abandonnées compte tenu de leurs prescriptions (voir A1-1).

- **Remboursements de tiers d'action sociale : MCHF0.4 (MCHF 0.6 / 2019)**

Cette position ne concerne que les remboursements exceptionnels de la dette d'assistance d'usagers d'action sociale dans des cas très précis (remboursements volontaires, usagers décédés à l'aide sociale...).

A2-2 – Prestations d'Aide aux migrants (C05)

Prestations nettes AMIG : MCHF 29.4 (kCHF -152, -0.5%)

Cette rubrique comptabilise toutes les prestations aux populations migrantes (assistance, insertion, hébergement des requérants d'asile et autres migrants suivis par l'Hospice général). Le solde net des prestations est couvert à 100% par la subvention C05 (Politique publique Migrants, voir A3-2- Subventions). Ce solde résulte de :

- Prestations d'aide aux migrants : prestations d'assistance (financière et santé), d'hébergement (foyers, logements individuels) et d'intégration (formation, stages, etc...)
- Prises en charge externes : soit par le SEM (Secrétariat d'Etat aux migrations) ou le BIE (Bureau cantonal pour l'Intégration) par l'intermédiaire de forfaits, soit dans le cadre de facturation directe aux bénéficiaires de certaines prestations.

Prestations nettes AMIG (kCHF)

	31.12.2020	BUDGET	Ecart	31.12.2019	Ecart 2020-2019	
Prestations d'assistance	34 318	37 830	-9.3%	37 685	-3 368	-8.9%
Frais de santé	22 535	23 848	-5.5%	23 029	-494	-2.1%
Prestations d'assistance et santé AMIG	56 853	61 678	-7.8%	60 714	-3 861	-6.4%
Prestations d'hébergement	32 979	35 439	-6.9%	34 291	-1 312	-3.8%
Frais des activités d'insertion	2 510	3 170	-20.8%	2 703	-193	-7.1%
Pertes sur débiteurs et provision risque asile	3 353	600	458.9%	1 205	2 148	178.3%
Autres prestations indirectes	790	700	12.9%	621	169	27.3%
Loyers	1 366	650	110.2%	693	674	97.3%
Frais financiers et autres prestations indirectes	23	50	-53.0%	35	-11	-32.2%
Prestations indirectes et pertes débiteurs	8 044	5 170	55.6%	5 256	2 788	53.0%
Total prestations aide aux migrants	97 875	102 287	-4.3%	100 261	-2 385	-2.4%
Forfaits SEM - Migrants (FG1 et 2)	-53 597	-57 641	-7.0%	-57 845	4 247	-7.3%
Forfaits aide d'urgence	-593	-1 268	-53.3%	-909	316	-34.8%
Fonds d'intégration (BIE)	-1 987	-2 035	-2.4%	-2 128	141	-6.6%
Prise en charge asile (SEM - BIE)	-56 177	-60 944	-7.8%	-60 882	4 704	-7.7%
Remboursements prestations AMIG (fact. usagers)	-9 533	-9 216	3.4%	-9 217	-316	3.4%
Utilisation provision perte sur débiteurs AMIG	-2 763	-400	590.8%	-588	-2 175	369.9%
Prestations internes ATFOR	-0	-100	-99.6%	-20	19	-97.9%
Remboursements de tiers AMIG	-12 296	-9 716	26.6%	-9 825	-2 471	25.2%
Total prestations aide aux migrants nettes	29 402	31 627	-7.0%	29 554	-152	-0.5%

Prestations nettes Aide aux migrants (en mios CHF)



PRINCIPAUX POSTES :**➤ Prestations d'aide aux migrants : MCHF 97.9, en diminution par rapport à 2019 (-2.4%)**

Suite au ralentissement net des demandes d'asile au niveau fédéral, le nombre de dossiers gérés a diminué de 2% par rapport à 2019.

Prestations d'assistance et de santé : MCHF 56.9 (MCHF 60.7 en 2019 / - 6.4%) : les prestations globales versées directement aux usagers évoluent proportionnellement à la population prise en charge (en nombre et en nature).

Prestations d'hébergement : MCHF 33.0 (MCHF 34.3 en 2019 / -3.8%) : ces prestations comprennent l'hébergement collectif et individuel ainsi que les travaux d'entretien et de sécurité. La baisse continue de ces coûts (-3.8%) est la conséquence de l'adaptation du dispositif d'hébergement.

Prestations indirectes et débiteurs : MCHF 8.0 (MCHF 5.3 en 2019 / +53%)

Frais des activités d'insertion : coût de l'ensemble des actions de formation destinées aux requérants d'Asile, notamment les cours de français. Cette rubrique est relativement stable et correspond à la volonté institutionnelle de favoriser l'intégration des arrivants. Le dispositif d'insertion est en phase d'adaptation en lien avec le nouvel Agenda suisse d'intégration (AIS) dont l'élaboration est coordonnée par le BIE (Bureau pour l'Intégration des Etrangers).

Pertes sur débiteurs et provisions pour risques : MCHF 3.3 (MCHF 1.2 en 2019 / +178% (voir aussi note A 1-1-3) :

Cette rubrique comptabilise :

Les pertes sur débiteurs (abandons de créances des usagers auxquels sont facturées les participations aux frais d'hébergement et de santé). Ces pertes sont compensées par une utilisation de provision d'un montant identique. En 2020, des créances pour un montant de MCHF 2.3 ont été abandonnées compte tenu de leurs prescriptions (voir A1-1).

Les dotations à provisions pour risque sur créance usagers et pour risque spécifiques.

➤ Couvertures et recettes MCHF 68.5, MCHF -2.2 par rapport à 2019

- **Forfaits Secrétariat d'Etat aux migrations (FG1 domaine Asile + FG2 domaine Réfugiés) : MCHF 53.6** (MCHF 57.8 en 2019 / - 7.3%)

Ces forfaits individuels sont versés par le SEM en fonction du nombre de personnes attribuées et de leur statut d'occupation. La diminution de MCHF 4.3 est en lien avec la baisse du nombre de personnes prises en charges par le SEM (Réfugiés statutaires FG 1 notamment).

- **Forfaits Secrétariat d'Etat aux migrations (Aide d'urgence) : MCHF 0.6** (MCHF 0.9 en 2019 / -35%)

Ces forfaits individuels et uniques sont versés par le SEM aux requérants déboutés ou pour lesquels une non entrée en matière a été statuée. La diminution constatée en 2019 a continuée en 2020 (-34.8%) en lien avec l'accélération des procédures par le SEM et le maintien des situations de non entrée en matière (NEM) dans les centres fédéraux d'enregistrement.

- **Fonds d'intégration : MCHF 2** (MCHF 2.1 en 2019 / - 7%) :

Une part des montants du fonds d'intégration cantonal géré par le BIE (Bureau pour l'Intégration des Etrangers) est allouée à l'Hospice général pour la contribution aux activités d'insertion. Ce montant est stable et résulte de l'écoulement de subventions rétroactives versées en 2019 par le BIE et relatives aux programmes d'intégration PIC 1 et 2 (années 2014 à 2019).

- **Remboursements de prestations par les usagers AMIG : MCHF 9.5** (MCHF 9.2 en 2019 / +3%)

Il s'agit là pour l'essentiel des participations (frais hébergement - PFH, frais de santé - PFS) facturées aux requérants totalement ou partiellement indépendants, ainsi que des remboursements et retenues diverses sur assistance. A noter que, compte tenu des risques de non remboursement de cette catégorie de population, un abattement de valeur important est apporté à l'actif du bilan pour ces créances (voir A-1-1).

- **Utilisation provision perte sur débiteurs : MCHF 2.7** (MCHF 0.6 en 2019 / +370%)

Cette position correspond au montant de provision utilisée (cf. ci-dessus) dans le cadre des clôtures de dossiers.

A2-3 – Résultat net (fonctionnement + évaluation immobilière)

Compte de fonctionnement au 31.12.2020	Comptes		BUDGET	Ecart budget	Comptes		Ecart 2019-2020
En kCHF	31.12.2020	31.12.2020	31.12.2020		31.12.2019	31.12.2019	
	kCHF	kCHF	kCHF	En %	kCHF	kCHF	En %
Revenus d'exploitation							
Subventions et contributions publiques	110 326	110 779		-0.4%	115 776		-4.7%
Subventions - Canton de Genève	93 857	93 843		0.0%	97 248		-3.5%
<i>Subvention Etat - Fonctionnement</i>	93 691	93 691		0.0%	97 046		-3.5%
<i>Autres subventions cantonales</i>	166	152		9.1%	203		-18.3%
Subventions - Confédération (Secr. Etat aux Migrations) - Fonctionnement	13 736	14 655		-6.3%	16 045		-14.4%
Contributions Ville GE (Exploit. Nouvelle Roseraie)	640	640		0.0%	745		-14.1%
Utilisation de subventions d'investissement	2 093	1 641		27.6%	1 737		20.5%
Produits d'exploitation	2 758	3 097		-10.9%	4 277		-35.5%
Produits des pensions (établissements)	207	718		-71.2%	755		-72.6%
Produits de ventes diverses (Refacturation prestations du service Formation)	218	400		-45.4%	427		-48.9%
Frais divers récupérés	4	18		-80.1%	19		-80.9%
Utilisation de fonds et dons affectés	466	0		-	577		-19.1%
Autres produits d'exploitation	1 863	1 961		-5.0%	2 499		-25.5%
Produits immobiliers	27 954	29 000		-3.6%	29 035		-3.7%
Résultat du parc immobilier de rapport	27 954	29 000		-3.6%	29 035		-3.7%
Total des revenus d'exploitation	141 038	142 876		-1.3%	149 087		-5.4%
Charges d'exploitation							
	144 492	149 148		-3.1%	146 531		-1.4%
Charges de personnel	127 699	130 380		-2.1%	128 011		-0.2%
Charges d'exploitation	13 296	16 140		-17.6%	15 398		-13.7%
Charges liées aux établissements	101	247		-59.1%	246		-58.9%
Autres charges (fonds affectés)	466	0		-	577		-19.1%
Amortissements	2 930	2 381		23.1%	2 300		27.4%
Total des charges d'exploitation	144 492	149 148		-3.1%	146 531		-1.4%
RESULTAT D'EXPLOITATION	-3 455	-6 272		-44.9%	2 556		-
Résultat financier	-35	-28		25.9%	-30		18.5%
Résultat divers	0	0		-	19		-
RESULTAT NET D'EXPLOITATION	-3 490	-6 300		-44.6%	2 545		-
Résultat de réévaluation	14 258	0		-	14 054		n.d.
RESULTAT NET HOSPICE GENERAL	10 768	-6 300		-	16 599		n.d.

A2-3-1 Subventions et contributions publiques

En cohérence avec les entités qui le subventionnent, l'Hospice général comptabilise les subventions reçues ou à recevoir correspondant aux prestations financées par ces mêmes subventions pour l'exercice clos.

➤ **Subventions Canton de Genève : MCHF 93.9** (MCHF97.2 en 2019 / -2.5%)

Voir A3- Subventions.

La subvention de fonctionnement DCS est en diminution de MCHF -3.3 par rapport à 2019.

Cette diminution résulte de la non récurrence du versement des MCHF 4.7 pour couvrir le versement de l'annuité complémentaire 2016 et d'une augmentation pour le financement des mécanismes salariaux 2020.

➤ **Subventions Confédération SEM-BIE (Fonctionnement) : MCHF 13.7** (MCHF16.0 en 2019 / -14%)

Quotes-parts relatives au fonctionnement des forfaits en provenance du SEM (Secrétariat d'Etat aux migrations) ou du BIE (Bureau d'Intégration des étrangers). Ces recettes sont exclusivement affectables aux frais de fonctionnement concernant l'Aide aux migrants.

➤ **Contributions communes : MCHF 0.6** (MCHF0.7 en 2019)

La ville de Genève prend en charge une partie du déficit d'exploitation de la Nouvelle Roseraie suite à l'accord du 14/12/2006.

➤ **Utilisation de subventions d'investissement : MCHF 2.1** (MCHF1.7 en 2019 / +20%)

Nous retrouvons sur ce poste les produits différés d'utilisation de la subvention d'investissement informatique (crédit programme et crédit d'ouvrage) qui couvre les amortissements des matériels et développement financés par cette subvention (voir A1-13).

A2-3-2 Produits d'exploitation

➤ **Produits des pensions** : recettes de facturation des hébergements dans la maison de vacances de la Nouvelle Roseraie (établissement pour personnes âgées). La diminution de MCHF0.6 est entièrement due à la fermeture prolongée de la maison de vacances en 2020 pendant la crise sanitaire.

➤ **Produits de ventes diverses** : prestations FDRH (Service Formation Hg) refacturées à l'externe.

➤ **Frais divers récupérés du personnel** : refacturation aux collaborateurs des repas pris sur place (établissement pour personnes âgées).

➤ **Utilisation de fonds et dons affectés** : (voir note A1-14) contrepartie produits des montants de dons et fonds affectés utilisés dans l'exercice.

➤ **Autres produits** : Cette position enregistre notamment pour MCHF 1.4 les produits d'honoraires du service immobilier (pilotes chantiers, prestations aux fondations sous gestion).

A2-3-3 Résultat du parc immobilier

Les produits de location de biens immobiliers ou provenant de droit de superficie sont répartis dans le temps suivant la durée du contrat, selon un principe d'échéance. Le coût de rénovation des locaux laissés vacants est comptabilisé en diminution de la valeur locative.

Le résultat du parc immobilier (MCHF 28) figure en net dans notre compte d'exploitation.

Il se décompose comme suit :

Produits nets - Parc Immobilier HG (kCHF)	31.12.2020	BUDGET	Ecart	Ecart 2020-	
				31.12.2019	2019
Loyers & droits de superficie	48 709	49 503	-1.6%	46 022	2 687
Subventions	2	0	n.d.	2	1
Recettes diverses	27	57	-52.5%	5	22
Reprises sur provisions	153	80	91.6%	121	32
Total des revenus d'exploitation immobiliers	48 891	49 640	-1.5%	46 150	2 741
Charges d'exploitation	-5 985	-4 520	32.4%	-4 639	-1 346
Entretien, réparation et rénovations	-3 976	-4 250	-6.4%	-4 675	699
Droits de superficie et redevances	0	0	n.d.	0	0
Taxes & contributions	-13	-4	221.5%	5	-17
Amortissements	-5 688	-6 980	-18.5%	-3 957	-1 731
Provisions et réserves	-553	-80	590.7%	0	-553
Total des charges d'exploitation immobilières	-16 215	-15 834	2.4%	-13 267	-2 948
Résultat d'exploitation immobilier	32 676	33 806	-3.3%	32 883	-207
Résultat financier	-4 099	-5 146	-20.3%	-3 848	-251
Résultat extraordinaire	-623	340	n.d.	0	-623
Résultat net immobilier	27 954	29 000	-3.6%	29 035	-1 081

Le résultat net du parc immobilier (MCHF 28) est en baisse sur 2020 :

- Loyers et droits de superficie : les produits sont en hausse aux reflets de :
 - L'augmentation des loyers internes : refacturation à l'AMIG des bâtiments mis en exploitation pour la totalité de l'année 2020.
 - La hausse des loyers à MCHF 39.8 (MCHF +0.9), reflet du marché locatif et celle des droits de superficie : Voir également A-1-6.2.
- Les charges d'exploitation sont en hausse de MCHF 1.3 en raison de l'augmentation de la provision pour pertes sur débiteurs en lien avec la crise du COVID19.
- Les charges d'entretien et de rénovation, sont en baisse de MCHF 0.7 en lien avec le décalage des travaux entraîné par la crise sanitaire.
- Les charges financières (cf ligne «résultat financier») sont en légère hausse résultat du tirage de deux nouveaux emprunts hypothécaires en 2020 (voir note emprunts hypothécaires et obligataires).

A2-3-4 Charges de personnel

Les charges de personnel comprennent principalement les traitements et autres avantages à court terme versés aux collaborateurs de l'Hospice général au titre de l'exercice écoulé. Ces avantages sont passés en charge selon leur période d'engagement, qui correspond généralement au moment de leur paiement.

A ce titre, l'Hospice général comptabilise dans ses passifs transitoires les engagements à long terme dus aux collaborateurs et notamment :

- Les engagements contractés au titre des départs en retraite anticipés (PLEND), qui sont enregistrés au moment de la décision de départ à la retraite.
- Les charges relatives à la prévoyance professionnelle sur la base des cotisations payées ou échues à la date de clôture.
- Les engagements relatifs aux soldes de vacances et heures complémentaires/supplémentaires reportées.
- Au sens du REEF, Chapitre III Art.6 lettre a), et en dérogation à IPSAS 39 : les engagements de prévoyance relatifs aux avantages postérieurs à l'emploi des institutions de prévoyance ne sont pas comptabilisés (Voir Note A0-2).

Charges de personnel

	31.12.2020	BUDGET	Ecarts	31.12.2019	Ecart 2020-2019	
Personnel fixe	97 236	97 249	0.0%	95 420	1 816	1.9%
Personnel auxiliaire	4 430	6 146	-27.9%	6 034	-1 603	-26.6%
Stagiaires et apprentis	559	567	-1.4%	486	73	14.9%
Primes et indemnités	1 496	1 657	-9.7%	1 481	15	1.0%
Masse salariale brute	103 721	105 620	-1.8%	103 421	300	0.3%
Charges et cotisations sociales	23 647	24 137	-2.0%	23 372	275	1.2%
Remboursement traitements par tiers	-2 071	-2 190	-5.4%	-2 399	328	-13.7%
TOTAL MASSE SALARIALE	125 297	127 567	-1.8%	124 394	903	0.7%
Ajustements de provisions (Rente pont, HS, Vacances)	699	648	7.9%	213	486	227.8%
Personnel intérimaire	577	800	-27.9%	2 047	-1 470	-71.8%
Recrutement	393	252	56.0%	224	169	75.6%
Formation	506	720	-29.8%	741	-236	-31.8%
Frais divers	227	393	-42.2%	392	-165	-42.0%
Autres frais liés au personnel	2 402	2 813	-14.6%	3 617	-1 215	-33.6%
Total Charges de personnel	127 699	130 380	-2.1%	128 011	-312	-0.2%

En 2020, l'Hg a recruté 10 etp (équivalent temps plein) augmentant ainsi le nombre d'etp à l'010 au 31.12.2020.

La masse salariale brute est en légère hausse (+0.3%). Cette position inclut le versement de l'annuité 2016 de MCHF3.5, et s'explique notamment par :

- 1) effet volume (MCHF3.1 + MCHF0.4 charges sociales / + 31 etp)
- 2) effet remboursement (-MCHF3.5)

Les remboursements de traitement par des tiers intègrent toutes les prises en charges de personnel par des financements externes (refacturation de prestations, indemnités perte de gain, maternité...).

Les autres frais liés au personnel sont en forte baisse, le renfort en intérimaire en 2019 dans le cadre de la mise en production de la GED n'a pas été renouvelé (MCHF -1.5).

A2-3-5 Charges d'exploitation

Charges d'exploitation

	31.12.2020	BUDGET	Ecarts	31.12.2019	Ecart 2020-2019	
Frais de bureau et d'administration	966	1'288	-25.0%	1'332	-366	
Matériel, mobilier, véhicules	544	609	-10.7%	699	-156	
Assurances	84	100	-15.7%	94	-10	
Services externes et honoraires	1'596	2'408	-33.7%	2'388	-792	
Communication et publications	256	466	-45.0%	375	-119	
Divers	77	84	-8.1%	91	-14	
Charges immobilières d'exploitation	4'474	6'064	-26.2%	5'807	-1'333	
Frais informatique	5'300	5'013	5.7%	4'612	688	
Total Charges d'exploitation	13'296	16'030	-17.1%	15'398	-2'102	

Les charges d'exploitation connaissent une forte baisse sur 2020 (MCHF -2). Elles sont liées à l'ensemble des projets de développement initiés à l'Hospice général depuis 2017 (E-HG, espaces partagés, etc...) et qui impactent notamment des positions non récurrentes de services externes et honoraires, de charges informatiques ou immobilières.

- **Frais de bureau et administration** : fournitures, documentation, photocopies, déplacements, transports, affranchissements, téléphone... Toujours en baisse, notamment grâce à l'introduction de la GED.
- **Matériel, mobilier, véhicules** : achat, entretien et location de matériel, mobilier et véhicules.
- **Assurances** : primes d'assurance exploitation, hors immobilier.
- **Services externes et honoraires** : ce poste est en forte baisse en lien avec des prestations externes de numérisation (reprise des dossiers existants) effectuées en 2019.
- **Communication et publications** : ce poste est en forte baisse en raison de l'arrêt des événements sur 2020 compte tenu de la COVID19.
- **Charges immobilier exploitation** : loyers et charges des locaux administratifs d'exploitation. Les charges des locaux liés aux prestations (CAS, prestations LIASI, formation des migrants...) sont affectées aux prestations. En 2020, nous avons une baisse significative de (MCHF -1.3) en raison notamment de la refacturation Eugénance (MCHF -0.4) à l'AMIG et à la résiliation d'Ami-Lullin (MCHF -0.5).
- **Informatique** : frais de développement et de maintenance externes en hausse (MCHF +0.7) en lien avec l'augmentation du prix des licences.

A2-3-6 Amortissements

Amortissements	31.12.2020			Ecart		Ecart 2020-	
	BUDGET	31.12.2019	2019				
Matériel et machines	55	44	24.0%	87	-32		
Informatique	2'280	1'823	25.1%	1'886	394		
Mobilier	185	192	-3.7%	157	28		
Véhicules	0	2		3	-3		
Immeubles d'exploitation	410	320	28.2%	167	243		
Total Amortissements	2'930	2'381	23.1%	2'300	631		

Commentaires :

- Les amortissements 2020 continuent d'augmenter à un rythme similaire à 2019 : la hausse de MCHF0.6 est la conséquence des investissements importants pour les projets de développement de l'Institution et du transfert du chalet Florimont du parc d'exploitation au parc de rapport.
- Les règles d'amortissements sont explicitées dans les annexes ad-hoc.
- Les amortissements informatiques sont majoritairement couverts (MCHF 2.1) par l'utilisation de subventions (méthode des produits différés)

A2-3-7 Résultat financier

Résultat financier	31.12.2020			Ecart		Ecart 2020-	
	BUDGET	31.12.2019	2019				
Produits et charges d'intérêts	0	0	n.d.	0	0		
Charges bancaires	-35	-28	25.9%	-30	-6		
Total Résultat financier	-35	-28	25.9%	-30	-6		

Charges bancaires : ces charges bancaires comprennent les frais courants de la tenue et gestion des comptes.

A3 – Notes complémentaires

A3-1 – Gestion des risques financiers

➤ Risque sur financements externes– Voir Point A1-10

La stratégie de gestion de la dette, pilotée par le comité immobilier et validée par le Conseil d'administration se fonde sur les principes suivants :

- la totalité des travaux et développement du parc de rapport est financée par des lignes de crédits hypothécaires garanties par des immeubles du parc. Il n'est fait appel à aucun financement de l'Etat.
- Les travaux de développement du parc d'exploitation (nouveaux objets, centres d'hébergement AMIG) sont financés par recours à des financements externes (Emprunts obligataires ou Hypothèques).
- la structure de la dette globale cherchera à garantir un équilibre des échéances et à favoriser un recours à des produits de financement stables (prêts à taux fixes). Le taux variable n'est utilisé que sur des emprunts à court terme et pendant de brèves périodes de transition.

A fin 2020 la dette totale du parc immobilier se monte à MCHF 314 soit environ 28% de la valeur du parc immobilier de l'Hg. Le taux d'endettement est de 24.6% (emprunts hypothécaires) sur le parc de rapport (2019 : 22.0%)

➤ Risque de taux

Composé en majorité de taux fixes, le taux moyen pondéré constaté à fin 2020 est de 1.43 %, en diminution par rapport à 2019 (1.45%).

➤ Risque d'échelonnement

Le risque d'échelonnement été pris en compte lors du renouvellement des emprunts.
(Voir A1-10).

➤ Risque de crédit (risque débiteurs) – (voir point A1-1)

Une analyse du risque de non remboursement des créances est effectuée sur chacune des positions débitrices de l'institution, en fonction de la nature des débiteurs et de l'estimation de non remboursement ; il fait l'objet le cas échéant d'un abattement de valeur de la créance considérée à l'actif du bilan :

- Débiteurs publics : pas de risque posé sur les positions Etat Genève et SEM.
- Débiteurs privés (usagers ou tiers) : le risque est évalué en fonction de la population concernée (usagers d'Action Sociale ou d'Asile, suivis ou non) et en fonction de leur potentiel de remboursement. Cette évaluation du risque donne lieu à un abattement statistique par nature de créance. Par principe, les débiteurs suivis par le service de recouvrement font l'objet d'un abattement de valeur à 100%. En revanche, le risque sur créances loyers du parc de rapport est évalué au cas par cas par les régies ou par le service immobilier notamment dans le cadre de la crise de la COVID19.
- Risque sur créances AI : dans ce cas particulier, le risque est évalué à la fois dans l'estimation de la créance (outil de pilotage), mais aussi en fonction des taux constatés de refus de prise en charge de l'Assurance Invalidité. Ces taux sont fluctuants selon les années et ne dépendent pas d'éléments de notre ressort, ce qui maintient sur cette position une incertitude majeure, qui nous conduit à la prudence. Le choix du taux statistique de non remboursement tient ainsi à la fois compte des constats faits sur les remboursements reçus et des tendances estimées.

➤ Risque de liquidité (voir point A1-8)

La trésorerie de l'Hg est en cash-pooling automatique avec la Trésorerie générale de l'Etat, dans le cadre de la convention argent signée entre le département des finances et l'institution. Un troisième avenant à la convention est entré en vigueur au 01 juin 2015 fixant la limite de crédit à MCHF 80. Cette limite est revue chaque année et peut être dépassée ponctuellement, sans bloquer le mécanisme de versement des prestations (cela peut être le cas lorsque l'Etat tarde à couvrir les besoins Prestations de l'institution via un crédit complémentaire). La convention « Argent » fait aussi l'objet d'une surveillance spécifique et d'un bilan annuel avec la trésorerie de l'Etat.

Néanmoins, en 2020, à la demande du Département des Finances, le Conseil d'Administration de l'Hg a validé le recours à un emprunt privé auprès d'un tiers pour un financement à hauteur de MCHF 80 reçu en février 2020.

➤ **Risque d'évaluation Immobilier**

L'évaluation de notre parc de rapport se fait par un expert externe, soit par tournus, soit à chaque fois que des travaux ou des événements particuliers peuvent venir affecter la valeur d'un immeuble. L'ensemble des autres immeubles est aussi évalué en interne selon la même méthode, et en utilisant un taux de capitalisation validé par l'expert externe. Dans tous les cas, la totalité du parc de rapport est réévaluée par un expert externe en tranches de 5 ans maximum Conformément à l'IPSAS 16, la méthode choisie est le DCF (Discounted Cash Flow), qui consiste à actualiser les flux financiers futurs sur la base d'un taux de capitalisation qui dépend d'un grand nombre de paramètres intrinsèques au bâtiment (position, état général) mais aussi en grande partie de l'observation du marché immobilier du moment (tendances, valeurs des transactions, coûts des emprunts...). Ces paramètres externes, ont un impact majeur sur le montant des évaluations, et donc sur le résultat d'évaluation.

➤ **Analyse de maturité (kCHF)**

	Passifs courants		Passifs non courants	
	2020	2019	2020	2019
A moins d'un an	67 552	107 870	4 363	170
Entre 1 an et 5 ans			166 346	72 351
Plus de 5 ans			213 694	201 982
Total	67 552	107 870	384 403	274 503

Le "Passifs courants" correspond aux dettes à court terme et passifs transitoires étant composé principalement des fournisseurs et d'autres engagements à court terme, ce compte a été placé avec une maturité à moins d'un an à l'exception des délimitations RH ont une maturité comprise entre 2 et 5 ans.

Le "Passifs non courants" correspond aux dettes à long terme (emprunts hypothécaires et obligataires), autres fonds étrangers, provisions, subventions d'investissement et fonds et dons.

➤ **Location longue durée (kCHF)**

	Engagement leasing opérationnel	
	2020	2019
A moins d'un an	118	73
Entre 1 an et 5 ans	294	227
Plus de 5 ans	-	-
Total	413	300

Ce poste est constitué des contrats pour des véhicules non-inscrits au bilan et mis à disposition du personnel pour leurs déplacements professionnels.

A3-2 – Subventions canton de Genève

En CHF

Subvention canton de Genève	31.12.2020	BUDGET	Ecart	31.12.2019
Subvention prestations Action Sociale (C 01)	348 911 452	335 912 952	3.9%	329 892 789
Subvention votée	335 912 952	335 912 952	0.0%	320 374 647
Subvention complémentaire	14 400 000		n.d.	10 000 000
Subvention à restituer (-) ou couverture de déficit (+)	-1 401 500		n.d.	-481 858
Subvention prestations Asile (C 05)	29 401 882	31 626 500	-7.0%	29 554 077
Subvention votée	31 626 500	31 626 500	0.0%	29 560 360
Subvention complémentaire	300 000		n.d.	0
Subvention à restituer (-) ou couverture de déficit (+)	-2 524 618		n.d.	-6 283
Total subvention DCS prestations	378 313 334	367 539 452	2.9%	359 446 866
Subvention fonctionnement Action Sociale (C 01)	78 482 835	78 482 835	0.0%	78 369 413
Subvention fonctionnement Asile (C 05)	15 208 380	15 208 380	0.0%	18 676 309
Total subvention DCS Fonctionnement	93 691 215	93 691 215	0.0%	97 045 722
TOTAL SUBVENTION CANTON GENEVE	472 004 549	461 230 667	2.3%	456 492 588
TOTAL SUBVENTION CANTON GENEVE	472 004 549	461 230 667	2.3%	456 492 588

- Subventions Prestations :**

Les subventions prestations de l'Hg sont liées à 2 politiques publiques : Action sociale (C01) et Asile (C05).

Les montants comptabilisés en 2020 sont les suivants :

En CHF	Votée	Crédit supplémentaire	Restit (-) ou Couv Déficit (+)	Total
Subvention Prestations Action Sociale (C 01)	335'912'952	14'400'000	-1'401'500	348'911'452
Subvention Prestations Asile (C 05)	31'626'500	300'000	-2'524'618	29'401'882
TOTAL SUBVENTIONS PRESTATIONS	367'539'452	14'700'000	-3'926'118	378'313'334

Les subventions de prestations initialement votées (MCHF 367.5) ont fait l'objet d'un crédit supplémentaire de MCHF 14.7 validé en novembre 2020, portant à MCHF 382.2 le montant versé. Le solde non utilisé 2020 de CHF 3'926'118 sera restitué à l'Etat début 2020 et figure au passif du bilan en dette à court terme.

- Subvention Fonctionnement :**

Les dépenses nettes de fonctionnement de l'institution, après imputation des revenus propres, s'élèvent à MCHF 97.2. Elles sont partiellement couvertes par la subvention de fonctionnement de l'Etat à hauteur de CHF 93.7 MCHF, faisant apparaître un résultat négatif de KCHF 3'490.

En application de la directive transversale fixant le traitement des « bénéfiques et pertes des entités subventionnées », ainsi que du mandat de prestations 2019-2022, le résultat de fonctionnement 2020 (soit KCHF 3'490) est reporté à nouveau.

- ➔ Résultat reporté à l'ouverture du mandat en 2018 = 0 ; boni 2019 = MCHF 2.5 ; déficit 2020 = MCHF 3.5
- ➔ Résultat reporté au 31.12.2020 après imputation du résultat annuel = KCHF -945.

A3-3 – Principaux dirigeants

La rémunération des dirigeants se présente comme suit :

En kCHF	31.12.2020	31.12.2019
Présidence du Conseil d'Administration (y compris les jetons de présence d'autres conseils)	120	120
Rémunération du Conseil d'Administrations hors Présidence	256	251
Nombre d'administrateurs et personnes rattachées au CA hors Présidence	14	14
Rémunération du Directeur général	268	258
Rémunération de la Direction générale hors DG	1 272	1 296
Nombre de directeurs hors DG	7	7
Rémunération la plus élevée au sein des directeurs hors DG	210	200
Rémunérations la plus basse au sein des directeurs	162	152

A3-4 – Parties liées

Toutes les transactions réalisées avec les entités incluses dans le périmètre de l'Etat sont effectuées au prix du marché.

Fondation Berthe Bonna-Rapin

Le service immobilier assure le mandat de gestion complète du parc immobilier ainsi que de l'administration de la fondation, contre une rémunération calculée en pourcentage de l'état locatif sous gestion (12 immeubles comprenant 321 logements pour un état locatif total de kCHF 6'158). Pour 2020 ces honoraires se sont élevés à environ kCHF 154. Par ailleurs, l'Hospice général nomme deux des trois membres du conseil de fondation.

Fondation Dr Renée Girod

Le service immobilier assure le mandat de gestion complète d'un immeuble (48 logements et un dépôt pour un état locatif de kCHF 322) ainsi que l'administration de la fondation contre une rémunération calculée en pourcentage de l'état locatif sous gestion. Pour 2020, ces honoraires se sont élevés à environ kCHF 8 HT.

Fondation Foyer Handicap

Dans le cadre de la succession « Gabrielle Sabet », l'Hospice général a été désigné comme dépositaire d'une cédule hypothécaire d'une valeur de CHF 2'000'000.- sur l'immeuble Résidence Gabrielle Sabet, sis Rue des Caroubiers 7, propriété de la Fondation Foyer-Handicap.

Par ce dépôt, l'HG est garant, en cas de cessation d'activité de la Fondation Foyer-Handicap, de la bonne application de la convention signée par la Fondation (ex-association) Foyer-Handicap et Monsieur Gabriel Sabet.

Fondation Auguste Roth

Cette fondation a été créée en 1914 pour gérer un legs fait à l'Hospice général par M. Auguste Roth. Constitué exclusivement de titres, l'actif de la fondation (env. MCHF 4.5) génère des revenus affectés au versement de rentes complémentaires aux personnes âgées ou à des projets en lien avec les personnes âgées.

Le comité du fonds se compose de 5 membres dont la majorité est désignée par l'Hospice général, les autres par le Conseil d'Etat. En outre, en cas de dissolution de la fondation, l'actif disponible serait remis à l'Hospice général.

Fondation 14-16, Jean Simonet

Cette fondation a été créée le 21.12.1989, pour favoriser l'hébergement de bénéficiaires de l'Hospice général, la fondation exploite un immeuble de logements sur la commune de Vernier d'une valeur de env. MCHF 6.3.

Le comité du fonds se compose de trois à cinq membres nommés par l'Hospice général.

Le service immobilier assure le mandat de gestion (38 logements et un commerce pour un état locatif de kCHF 696) ainsi que l'administration de la fondation contre une rémunération calculée en pourcentage de l'état locatif sous gestion. Pour 2020 ces honoraires se sont élevés à environ kCHF 17 HT.

Subventions non-monétaires

Il est à noter que, dans le cadre du contrat de prestations entre le Département de la Cohésion Sociale (DCS) et l'Hospice général, l'Etat de Genève, par l'intermédiaire du Département de l'Urbanisme, met à disposition de l'institution, gratuitement une villa sis chemin Sapey 7 à Lancy. Cette villa a été rendue en 01/2020.

B. Rapport de l'organe de révision

Au 31 Décembre 2020



Ernst & Young SA
Place de Pont-Rouge 1
Case postale 1575
CH-1211 Genève 26

Téléphone: +41 58 286 56 56
Téléfax: +41 58 286 56 57
www.ey.com/ch

Au Conseil d'administration de
l'Hospice général, institution genevoise d'action sociale

Genève, le 1er mars 2021

Rapport de l'auditeur sur les comptes annuels

En notre qualité d'auditeur et conformément à notre mandat, nous avons effectué l'audit des comptes présentés en pages 6 à 43, de l'Hospice général, institution genevoise d'action sociale comprenant le bilan, le compte d'exploitation, le tableau de flux de trésorerie, le tableau de variation des capitaux propres ainsi que l'annexe pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2020.



Responsabilité du Conseil d'administration

La responsabilité de l'établissement des comptes annuels, conformément aux dispositions légales de la République et Canton de Genève ainsi qu'au règlement sur l'établissement des états financiers (REEF) arrêté par le Conseil d'Etat incombe au Conseil d'administration. Cette responsabilité comprend la conception, la mise en place et le maintien d'un système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels afin que ceux-ci ne contiennent pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. En outre, le Conseil d'administration est responsable du choix et de l'application de méthodes comptables appropriées, ainsi que des estimations comptables adéquates.



Responsabilité de l'organe de révision

Notre responsabilité consiste, sur la base de notre audit, à exprimer une opinion sur les comptes annuels. Nous avons effectué notre audit conformément aux Normes d'audit suisses. Ces normes requièrent que nous nous conformions aux règles d'éthique et que nous planifions et réalisons l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les comptes annuels ne contiennent pas d'anomalies significatives.

Un audit inclut la mise en œuvre de procédures d'audit en vue de recueillir des éléments probants concernant les valeurs et les informations fournies dans les comptes annuels. Le choix des procédures d'audit relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation des risques que les comptes annuels puissent contenir des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Lors de l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en compte le système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels, pour définir les procédures d'audit adaptées aux circonstances, et non pas dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de celui-ci. Un audit comprend, en outre, une évaluation de l'adéquation des méthodes comptables appliquées, du caractère plausible des estimations comptables effectuées ainsi qu'une appréciation de la présentation des comptes annuels dans leur ensemble. Nous estimons que les éléments probants recueillis constituent une base suffisante et adéquate pour fonder notre opinion d'audit.



Opinion d'audit

Selon notre appréciation, les comptes annuels pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2020 sont conformes aux dispositions légales de la République et Canton de Genève ainsi qu'au règlement sur l'établissement des états financiers (REEF) arrêté par le Conseil d'Etat.



Rapport sur d'autres dispositions légales

Nous attestons que nous remplissons les exigences légales d'agrément conformément à la loi sur la surveillance de la révision (LSR) et d'indépendance (art. 728 CO) et qu'il n'existe aucun fait incompatible avec notre indépendance.

Conformément à la directive transversale « présentation et révision des états financiers des entités subventionnées et autres entités para-étatiques » émise par la République et canton de Genève faisant référence à l'art. 728a al. 1 chiffre 3 CO et à la Norme d'audit suisse 890, nous attestons qu'il existe un système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels, défini selon les prescriptions du Conseil d'administration.

Nous recommandons d'approuver les comptes annuels qui vous sont soumis.

Ernst & Young SA



Anne-Céline
Bosviel (Qualified
Signature)

Experte-réviseur agréée
(Réviseur responsable)



Elodie Vuillaume
(Qualified
Signature)

Experte-réviseur agréée